

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3000

3 novembre 2015

### SOMMAIRE

ADT-Lab S.à r.l. ....	143957	CVI CVF II Lux Securities Trading S.à r.l. ..	143996
America Corporation International S.à r.l. ..	143986	CVI Global (Lux) Finance S.à r.l. ....	143996
Arg Real Estate 8 S. à r.l. ....	143954	CVI GVF (Lux) Master S.à r.l. ....	143996
Balen Holding S.à r.l. ....	143958	Darjeeling Consulting, S. à r. l. ....	143997
Bat'Arte Renovations S.à r.l. ....	143958	Degroof Global ....	143985
Beckmann & Jörgensen Holding S.A. ....	143962	Delphi Automotive Investments S.à r.l. ....	143998
Blue Knight International Limited S.à r.l. ...	143986	Denova S.à r.l. ....	143998
Bluestar Silicones International S.à r.l. ....	143960	DPR-Consult ....	143999
Boninvest s.à.r.l. ....	143962	Eastbridge S.à r.l. ....	143999
C3F S.A. ....	143997	Eden Roc S.A. ....	143996
Careland Luxco 1 S.à r.l. ....	143968	Elizabeth Verwaltung S.à r.l. ....	144000
Castle Services S.à r.l. ....	143985	Ethalia B ....	143962
Cathepi ....	143986	Fondation Docteur Elvire Engel ....	143994
Chronotron S.à r.l. ....	143985	Motor Development International S.A. ....	143986
Cidron Liberty Systems S.à r.l. ....	143968	NB Renaissance Associates GP S.à r.l. ....	143997
COMPAGNIE SUCRIERE DE Luxembourg S.A. ....	143993	PayPal 4 S.à r.l. ....	143998
Corporación América International S.à r.l. ..	143986	PepsiCo Group ....	144000
Cresci 1956 S.à r.l. ....	143995	Servolux S.A., SPF ....	143960
CVIC Lux Securities Trading S.à r.l. ....	143997	Social Foundation Holding S.A. ....	143999

**Arg Real Estate 8 S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 183.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 125.524.

In the year two thousand fifteen, on the tenth day of September.

Before us, Maître Edouard DELOSCH, notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Peaksid European Holdco S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under registration number B 131.744,

and

Peaksid Capital Advisors AG, a Swiss public limited liability company (Aktiengesellschaft), having its registered office at Bundesplatz 14, CH-6300 Zug, Swiss Confederation, registered with Commercial Register of canton Zug under registration number CHE-115.758.201,

and

Colonia Real Estate AG, a German public limited liability company (Aktiengesellschaft), having its registered office at Steckelhörn 5, D-20457 Hamburg, Federal Republic of Germany, registered with Commercial Register B (Handelsregister B) of the District Court of Hamburg (Amtsgericht Hamburg), Federal Republic of Germany, under number HRB 123858.

Here represented by Beata B. Włodarczak, professionally residing in Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal.

The said proxies, initialled "ne varietur" by the attorney in fact of the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to state:

- that they are the shareholders (the "Shareholders") of Arg Real Estate 8 S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated under the name "MLArg Real Estate 8 S.à r.l." by deed of Maître Henri Hellinckx on 5<sup>th</sup> March 2007 (the "Company"), published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial C"), under number 995 on 29<sup>th</sup> May 2007, registered in the Luxembourg Register of Trade and Companies under number B 125.524;

- that the articles of association of the Company (the "Articles") have been amended for the last time by deed of Maître Martine Schaeffer on 16<sup>th</sup> September 2010, published in the Mémorial C under number 2388 on 6<sup>th</sup> November 2010;

- that the Shareholders have deliberated upon the following agenda:

*Agenda*

1. Waiving of notice right.

2. To remove the classes of managers within the board of managers and to delete any reference in the Articles to class A and class B.

3. To implement a new signing regime for the Company.

4. To subsequently amend article 7 of the Articles so that it shall read as follows:

**Art. 7. Board of managers.**

"7.1 The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The managers need not to be partners.

7.2 The managers may be dismissed at any time without cause (ad nutum)."

5. To subsequently amend article 9.5 of the Articles so that it shall read as follows:

**Art. 9.5.** "The board of managers can validly deliberate and act only if the majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented. The resolutions of the board of managers are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting and, if no chairman has been appointed, by any two managers present or represented at the meeting."

6. To subsequently amend article 10 of the Articles so that it shall read as follows:

**Art. 10. Representation.** "The Company shall be bound towards third parties in all matters by (i) the signature of its sole manager or (ii) in case of plurality of managers by the joint signature of any two managers or (iii) by the single or joint signature(s) of any person(s) to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2 of these Articles."

7. To reclassify the mandate of Nikhil Alok Gupta, being a class A manager, Karol Maziukiewicz, being a class B manager and Declan Michael McGrath, being a class B manager, as a manager mandate without indication of class.

- that the Shareholders have taken the following resolutions:

*First resolution*

It is resolved that the Shareholders waive their right to the prior notice of the current meeting. The Shareholders further acknowledge being sufficiently informed on the agenda and consider this meeting as being validly convened and therefore agree to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of the Shareholders within a sufficient period of time in order to allow them to examine carefully each document.

*Second resolution*

The Shareholders resolve to remove the classes of managers within the board of managers and to delete any reference in the Articles to class A and class B.

*Third resolution*

The Shareholders resolve to implement a new signing regime for the Company in accordance with article 10 of the Articles as amended under resolution six of these minutes.

*Fourth resolution*

The Shareholders resolve to subsequently amend article 7 of the Articles so that it shall read as follows:

**Art. 7. Board of managers.**

“7.1 The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The managers need not to be partners.

7.2 The managers may be dismissed at any time without cause (ad nutum).”

*Fifth resolution*

The Shareholders resolve to subsequently amend article 9.5 of the Articles so that it shall read as follows:

**Art. 9.5.** “The board of managers can validly deliberate and act only if the majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented. The resolutions of the board of managers are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting and, if no chairman has been appointed, by any two managers present or represented at the meeting.”

*Sixth resolution*

The Shareholders resolve to subsequently amend article 10 of the Articles so that it shall read as follows:

**Art. 10. Representation.** “The Company shall be bound towards third parties in all matters by (i) the signature of its sole manager or (ii) in case of plurality of managers by the joint signature of any two managers or (iii) by the single or joint signature(s) of any person(s) to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2 of these Articles.”

*Seventh resolution*

The Shareholders resolve to reclassify the mandate of Nikhil Alok Gupta, being a class A manager, Karol Maziukiewicz, being a class B manager and Declan Michael McGrath, being a class B manager as a manager mandate without indication of class.

There being no further business, the meeting is closed.

*Expenses*

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at approximately one thousand fifty Euro (EUR 1,050.-).

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English states herewith that the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties who is known to the notary by his name, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L’an deux mille quinze, le dixième jour du mois de septembre.

Par-devant nous, Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

Peaksid European Holdco S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 131.744, et

Peaksid Capital Advisors AG, une société anonyme suisse (Aktiengesellschaft), ayant son siège social à Bundesplatz 14, CH-6300 Zoug, Confédération Suisse, et inscrite au Registre de Commerce du canton de Zoug sous le numéro CHE-115.758.201, et

Colonia Real Estate AG, une société anonyme allemande (Aktiengesellschaft), ayant son siège social à Steckelhörn 5, D-20457 Hambourg, République Fédérale d'Allemagne, et inscrite au Registre de Commerce B (Handelsregister B) du tribunal d'instance de Hambourg (Amtsgericht Hamburg), République Fédérale d'Allemagne, sous le numéro HRB 123858.

Ici représentées par Beata B. Włodarczak, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de procurations données sous seing privé.

Les procurations signées "ne varietur" par le mandataire des parties comparantes et par le notaire instrumentaire demeureront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme dit avant, ont requis le notaire d'acter comme suit:

- qu'elles sont les associés (les "Associés") d'Arg Real Estate 8 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée sous la dénomination «MLArg Real Estate 8 S.à r.l.» par acte de Maître Henri Hellinckx le 5 mars 2007 (la "Société"), publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial C"), sous le numéro 995 du 29 mai 2007, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125.524;

- que les statuts de la Société (les "Statuts") ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Maître Martine Schaeffer en date du 16 septembre 2010, publié au Mémorial C sous le numéro 2388 en date du 6 novembre 2010;

- que les Associés ont ensuite pris les décisions conformément à l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Renonciation à la convocation préalable;
2. Supprimer les classes de gérants au sein du conseil de gérance et de supprimer toute référence dans les Statuts aux classe A et classe B.
3. Mettre en place un nouveau régime de signature pour la Société.
4. Modification subséquente de l'article 7 des Statuts de sorte qu'il ait désormais la teneur suivante:

#### **Art. 7. Conseil de gérance.**

«7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixe la durée de son/leur mandat. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils formeront un conseil de gérance. Les gérants ne sont pas nécessairement des associés.»

7.2 Les gérants sont révocables à tout moment, sans motif (ad nutum).»

5. Modification subséquente de l'article 9.5 des Statuts de sorte qu'il ait désormais la teneur suivante:

**Art. 9.5.** «Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion et, si aucun président n'a été nommé par deux gérants présents ou représentés.»

6. Modification subséquente de l'article 10 des Statuts de sorte qu'il ait désormais la teneur suivante:

**Art. 10. Représentation.** «La Société sera engagée, en toute circonstance, vis-à-vis des tiers, par (i) la signature de son gérant unique ou (ii) en cas de pluralité des gérants par la signature conjointe de deux gérants ou (iii) par la ou les signature (s) simple ou conjointes de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2 des Statuts.»

7. Pour reclasser le mandat de Nikhil Alok Gupta, étant un gérant de classe A, de Karol Maziukiewicz, étant un gérant de classe B et de Declan Michael McGrath, étant un gérant de classe B, en un mandat de gérant sans indication de classe.

- que les Associés ont pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Il est décidé que les Associés renoncent à la convocation préalable à la présente assemblée. Les Associés indiquent être suffisamment informés de l'ordre du jour et considèrent que la présente assemblée a été dûment convoquée, de sorte qu'elle peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour. Il est décidé que tous les documents présentés à la présente assemblée ont été mis à la disposition des Associés pendant un délai suffisant leur permettant d'analyser minutieusement chaque document.

#### *Deuxième résolution*

Les Associés décident de supprimer les classes de gérants au sein du conseil de gérance et de supprimer toute référence dans les Statuts aux classes A et B.

*Troisième résolution*

Les Associés décident de mettre en place un nouveau régime de signature pour la Société conformément à l'article 10 des Statuts tel que modifié par la sixième résolution ci-dessous.

*Quatrième résolution*

Les Associés décident de modifier par conséquent l'article 7 des Statuts de sorte qu'il ait désormais la teneur suivante:

**Art. 7. Conseil de gérance.**

«7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixe la durée de son/leur mandat. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils formeront un conseil de gérance. Les gérants ne sont pas nécessairement des associés.»

7.2 Les gérants sont révocables à tout moment, sans motif (ad nutum).»

*Cinquième résolution*

Les Associés décident de modifier par la suite l'article 9.5 des Statuts de sorte qu'il ait désormais la teneur suivante:

**Art. 9.5.** «Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion et, si aucun président n'a été nommé par deux gérants présents ou représentés.»

*Sixième résolution*

Les Associés décident de modifier par la suite l'article 10 des Statuts de sorte qu'il ait désormais la teneur suivante:

**Art. 10. Représentation.** «La Société sera engagée, en toute circonstance, vis-à-vis des tiers, par (i) la signature de son gérant unique ou (ii) en cas de pluralité des gérants par la signature conjointe de deux gérants ou (iii) par la ou les signature(s) simple ou conjointes de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2 des Statuts.»

*Septième résolution*

Les Associés décident de reclasser le mandat de Nikhil Alok Gupta, étant un gérant de classe A, Karol Maziukiewicz étant un gérant de classe B et de Declan Michael McGrath, étant un gérant de classe B, en un mandat de gérant sans indication de classe.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance a été levée.

*Frais*

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués approximativement à la somme de mille cinquante Euros (EUR 1.050,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française; sur demande des même parties comparantes, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec le notaire, le présent acte.

Signé: B. B. WLODARCZAK, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 14 septembre 2015. Relation: DAC/2015/14964. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

*Le Receveur (signé): THOLL.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 17 septembre 2015.

Référence de publication: 2015154274/203.

(150170139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2015.

---

**ADT-Lab S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 26.250,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 172.701.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2015.

Signature

*Le mandataire*

Référence de publication: 2015154290/13.

(150169875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2015.

---

**Balen Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 151.173.

---

En date du 31 août 2015, l'Associé Unique de la Société a pris connaissance de la démission de Mr. Johannes Laurens de Zwart de son poste de gérant B avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Balen Holding S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

*Mandataire*

Référence de publication: 2015154309/14.

(150169717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2015.

---

**Bat'Arte Renovations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7662 Medernach, 5A, rue d'Ermsdorf.

R.C.S. Luxembourg B 200.000.

---

**STATUTS**

L'an deux mil quinze, le trois septembre.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck.

Ont Comparu

1. Monsieur DA CRUZ FONTELA Edmundo, salarié, né le 10 mai 1977 à Vreia De Jales (Portugal) demeurant à L-7662 Medernach, rue d'Ermsdorf 5a,

2. Madame MONTEIRO BORGES FONTELA Liliana indépendante, né le 09 décembre 1976 à Vreia De Jales (Portugal) demeurant à L-7662 Medernach, rue d'Ermsdorf 5a,

3. La société à responsabilité limitée MASIGRES S.à r.l. dont le siège social est établi à L-3313 Bergem, Grand'Rue 95, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 175407

Ici représentée par son gérant technique Monsieur César Augusto DA SILVA RODRIGUES, salarié, né à Agrela Santo Tirso (Portugal) le 03 juillet 1976, demeurant à L-3899 Foetz, 87, rue Théodore de Wacquand,

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer;

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société à responsabilité limitée prend la dénomination de «Bat'Arte Renovations Sàrl».

**Art. 2.** Le siège social de la société est établi dans la commune de Medernach.

Le siège social pourra être transféré sur simple décision de la gérance en tout autre endroit de la commune. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée générale des associés.

**Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'une entreprise de construction générale, rénovations et génie civil.

Elle est autorisée à exécuter toute vente et toute prestation de service se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

La société a encore pour objet tous actes, transactions et toutes opérations généralement quelconques de nature mobilière, immobilière, civile, commerciale et financière, se rattachant directement ou indirectement à l'objet précité ou à tous objets similaires susceptibles d'en favoriser l'exploitation et le développement.

Elle pourra emprunter, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers.

La société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée illimitée.

Elle pourra être dissoute par décision de l'associé ou des associés.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500,-) euros, représenté par cent (100) parts sociales, d'une valeur nominale de cent vingt-cinq (125,-) euros, chacune.

**Art. 6.** Lorsque la société comprend plusieurs associés, les parts sont librement cessibles entre eux. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les cessions de parts ne sont opposables à la société et aux tiers que si elles ont été faites dans les formes prévues par l'article 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que cette loi a été modifiée.

**Art. 7.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 8.** Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer d'aucune manière dans les actes de son administration.

**Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par les associés avec ou sans limitation de leur mandat. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision de l'associé ou des associés.

**Art. 10.** L'associé ou les associés fixent les pouvoirs du ou des gérants lors de leur nomination.

Dans tous les cas, les décisions à prendre par les associés ne seront valablement prises qu'à la majorité des trois quarts.

**Art. 11.** Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent, en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 12.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année à l'exception du premier exercice social qui débutera le jour de la constitution et se terminera le trente et un décembre deux mille quinze.

**Art. 13.** A la fin de chaque exercice un bilan, un inventaire et un compte de profits et pertes seront établis. Le bénéfice net après déduction des frais d'exploitation, des traitements ainsi que des montants jugés nécessaires à titre d'amortissement et de réserves sera réparti comme suit:

- a) cinq pour cent (5%) au moins pour la constitution de la réserve légale, dans la mesure des prescriptions légales;
- b) le solde restant est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

Les pertes, s'il en existe, seront supportées par les associés proportionnellement au nombre de leurs parts, sans que toutefois aucun des associés ne puisse être tenu ou responsable au-delà du montant de ses parts.

**Art. 14.** En cas de dissolution de la société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les émoluments.

Le ou les liquidateurs ont les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

**Art. 15.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales en vigueur.

Le notaire a attiré l'attention des parties sur le fait que l'exercice de l'activité sociale prémentionnée requiert le cas échéant l'autorisation préalable des autorités compétentes.

#### *Souscription - Libération*

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1. Monsieur Edmundo DA CRUZ FONTELA, prénommé, . . . . .	24 parts sociales
2. Madame Liliana MONTEIRO BORGES FONTELA, prénommé, . . . . .	31 parts
3. la société MASIGRES Sàrl, prénommée, . . . . .	45 parts
Total . . . . .	100 parts

Toutes les parts sociales ont été entièrement souscrites et libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents (12.500,-) euros se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.

#### *Frais*

Les frais de toute nature incombant à la société en raison de sa constitution sont estimés à 800.-€.

#### *Déclaration*

Les associés déclarent que les fonds servant à la libération du capital ne proviennent pas, respectivement que l'objet de la société à constituer ne couvre pas que la société se livre(ra) à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substance médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du code Pénal (financement du terrorisme).

*Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant, les associés représentant l'intégralité du capital social se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués et ont pris les résolutions suivantes

- Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

Monsieur Edmundo DA CRUZ FONTELA, salarié, né le 10 mai 1977 à Vreia De Jales (Portugal) demeurant à L-7662 Medernach, rue d'Ermsdorf 5a, comme gérant technique;

Monsieur César Augusto DA SILVA RODRIGUES, salarié, né à Agrela Santo Tirso (Portugal) le 03 juillet 1976, demeurant à L-3899 Foetz, 87, rue Théodore de Wacquant, comme gérant administratif

avec tous pouvoirs pour engager valablement la société en toutes circonstances par leur signatures conjointes.

- L'adresse du siège de la société est fixée à L-7662 Medernach, 5A, rue d'Ermsdorf

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. DA CRUZ FONTELA, L. MONTEIRO BORGES FONTELA, C.A. DA SILVA RODRIGUES, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, Le 4 septembre 2015. Relation: DAC/2015/14524. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€

*Le Receveur (signé):* Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 17 septembre 2015.

Référence de publication: 2015154312/105.

(150170090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2015.

**Bluestar Silicones International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 3.500.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 124.291.

En date du 19 juin 2015, l'associé unique Bluestar Silicones Investment Co Ltd., avec siège social au 6-8, Harbour Road, 2009-18 Wanchai, Hong Kong a cédé la totalité de ses 140.000 parts sociales à Elkem AS, avec siège social au 169 Drammensveien, 0277 Oslo, Norvège, qui les acquiert.

En conséquence, l'associé unique de la société est Elkem AS, précité, avec 140.000 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2015.

Référence de publication: 2015154314/14.

(150169856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2015.

**Servolux S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1319 Luxembourg, 91, rue Cents.

R.C.S. Luxembourg B 181.358.

L'an deux mille quinze, le huitième jour du mois de septembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'"Assemblée") de la société anonyme, qualifiée comme société de gestion de patrimoine familial, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg "SERVOLUX S.A., SPF", établie et ayant son siège social à L-1319 Luxembourg, 91, rue Cents, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 181358, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 24 octobre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3227 du 18 décembre 2013,

et dont les statuts (les "Statuts") n'ont plus été modifiés depuis lors.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Gilles VOGEL, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 91, rue Cents.

Le Président désigne Madame Alida KORAC, employée, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 91, rue Cents, comme secrétaire.



L'Assemblée choisit Madame Piu Lan LIU, employée, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 91, rue Cents, comme scrutatrice.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

A) Que la présente Assemblée a pour ordre du jour:

*Ordre du jour*

1. Dissolution de la Société et décision de mettre la Société en liquidation volontaire;
2. Décharge accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs;
3. Nomination de la société "UNCOS" en tant que liquidateur en vue de la liquidation volontaire de la Société;
4. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et détermination de la procédure de mise en liquidation de la Société;
5. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre de actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée décide avec effet immédiat de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation volontaire.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide d'accorder décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs jusqu'à la date des présentes.

L'Assemblée décide de reconnaître, approuver, ratifier et reprendre au compte de la Société tous les actes pris par les administrateurs de la Société pour la période débutant à la date de constitution de la Société et se terminant à ce jour et de renoncer à son droit d'exercer tout recours à l'encontre des administrateurs résultant de leur gestion de la Société.

*Troisième résolution*

L'Assemblée décide de nommer la société à responsabilité limitée "UNCOS", établie et ayant son siège social à L-1319 Luxembourg, 91, rue Cents, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 141298, en tant que liquidateur (le "Liquidateur") de la Société.

*Quatrième résolution*

L'Assemblée décide de conférer au Liquidateur les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la "Loi").

L'Assemblée décide également d'instruire le Liquidateur, dans la limite de ses capacités et selon les circonstances, afin qu'il réalise l'ensemble des actifs et solde les dettes de la Société.

L'Assemblée décide que le Liquidateur sera autorisé à signer tous actes et effectuer toutes opérations au nom de la Société, y compris les actes et opérations stipulés dans l'article 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires. Le Liquidateur pourra déléguer ses pouvoirs pour des opérations spécifiques ou d'autres tâches à une ou plusieurs personnes ou entités, tout en conservant seul la responsabilité des opérations et tâches ainsi déléguées.

L'Assemblée décide également de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur, pour le compte de la Société en liquidation, afin qu'il exécute, délivre, et effectue toutes obligations relatives à tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et à la liquidation de ses actifs.

L'Assemblée décide en outre de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur afin d'effectuer, à sa discrétion, tous versements d'avances en numéraire ou en nature des boni de liquidation aux actionnaires de la Société, conformément à l'article 148 de la Loi.

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'Assemblée.

143962

*Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. VOGEL, A. KORAC, P. L. LIU, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 10 septembre 2015. 2LAC/2015/20239. Reçu douze euros 12,00 €.

*Le Receveur* (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 16 septembre 2015.

Référence de publication: 2015154612/83.

(150169923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2015.

---

**Beckmann & Jörgensen Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1143 Luxembourg, 15, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 43.101.

—  
EXTRAIT

La Société a été informée du changement d'adresse de Madame Louise Hanna Marie NAKKEN RASMUSSEN, Administrateur et Président du Conseil d'Administration, qui réside dorénavant à Akrehamngate 13, N-5529 Haugesund (Norvège).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2015.

*Pour BECKMANN & JÖRGENSEN HOLDING S.A.*

Référence de publication: 2015154319/14.

(150169920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2015.

---

**Boninvest s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9140 Bourscheid, Résidence Les Laurentides Luxembourgeoises.

R.C.S. Luxembourg B 108.104.

—  
Date de clôture des comptes annuels au 31/12/2014 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Derenbach, le 09/09/2015.

FRL SA

Signature

Référence de publication: 2015154322/12.

(150169757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2015.

---

**Ethalia B, Société Civile.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg E 5.583.

—  
The meeting was called to order at 4:15 p.m. and was chaired by Maître Nicolas Gauzes, lawyer, residing in Luxembourg (the "Chairman").

The Chairman appointed. Maître Caroline Pimpaud, lawyer, residing in Luxembourg, as secretary of the meeting.

The meeting elected as scrutineer Ms Jennifer Ferrand, legal manager, residing in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman recalled that the agenda of the meeting reads as follows:

*Agenda*

1 To increase the corporate capital of the Company by an amount of forty-four thousand four hundred twenty-eight United States dollars (USD 44,428 -) so as to raise it from its present amount of twenty United States dollars (USD 20.-) to an amount of forty-four thousand four hundred forty-eight United States dollars (USD 44,448.-).

2 To issue forty-four thousand four hundred twenty-eight (44,428) new shares with a nominal value of one United States dollars (USD 1.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

3 To accept subscriptions for these new shares as well as payment in full for such new shares by a contributions in cash.

4 To approve the buy back of all the Company's shares other than the new shares to be issued according to the above and one (1) share held by AXA Private Equity Early Limited for a purchase price of one United States dollar (USD 1-) per share.

5 To decrease the share capital of the Company by an amount of nineteen United States dollars (USD 19.-) so as to reduce it from its current amount of forty-four thousand four hundred forty-eight United States dollars (USD 44,448.-) to an amount of forty-four thousand four hundred twenty-nine United States dollars (USD 44,429.-) by cancellation of nineteen (19) shares, having a nominal value of one United States dollar (USD 1.-) each.

6 To amend the first paragraph of article 12 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the capital increase and the subsequent capital decrease.

(i) The shareholders present or represented, the proxy holders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxy holders of the represented shareholders and by the bureau of the meeting, will remain annexed to the present minutes.

(ii) The whole corporate capital is represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declare that they have been duly informed on all items of the above agenda prior to the meeting.

(iii) The present meeting is consequently regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

The statements made above by the Chairman are approved by the meeting.

The meeting then discussed all items of the agenda and unanimously adopted each of the following resolutions:

#### *First resolution*

The general meeting of shareholders unanimously resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of forty-four thousand four hundred twenty-eight United States dollars (USD 44,428.-) so as to raise it from its present amount of twenty United States dollars (USD 20.-) to an amount of forty-four thousand four hundred forty-eight United States dollars (USD 44,448.-).

#### *Second resolution*

The general meeting of shareholders unanimously resolved to issue forty-four thousand four hundred twenty-eight (44,428) new shares with a nominal value of one United States dollar (USD 1.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

#### *Subscription - Payment*

Thereupon appeared:

Mr Michael BANE, born on 30 April 1980 in Boston (USA), having his professional address at 1370 Avenue of the Americas 22<sup>nd</sup> Floor, New York NY 10019, USA (“M.Bane”), hereby represented by Nicolas Gauzès, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 20 March 2015;

Mr Alexis BEBEAR, born on 25 November 1989 in Paris (France), having his professional address at 1370 Avenue of the Americas 22<sup>nd</sup> Floor, New York NY 10019, USA (“A.Bébéar”), hereby represented by Nicolas Gauzès, by virtue of a proxy given on 20 March 2015;

Mr Mark BENEDETTI, born on 30 September 1980 in Montreal (Canada), having his professional address at 1370 Avenue of the Americas 22<sup>nd</sup> Floor, New York NY 10019, USA (“M.Benedetti”), hereby lawyer, residing in Luxembourg, represented by Nicolas Gauzès, by virtue of a proxy given on 27 March 2015;

Mr Vladimir COLAS, born on 18 February 1980 in Paris (France), having his professional address at 1370 Avenue of the Americas 22<sup>nd</sup> Floor, New York NY 10019, USA (“V.Colas”), hereby represented by Nicolas Gauzès, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 24 March 2015;

Mr Lucas COLEON, born on 1 December 1989 in Paris (France), having his professional address at 1370 Avenue of the Americas 22<sup>nd</sup> Floor, New York NY 10019, USA (“L-Coleon”), hereby represented by Nicolas Gauzes, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 24 March 2015;

Mr Michel FELLMANN, born on 22 June 1984 in Sursee (Switzerland), having his professional address at 1370 Avenue of the Americas 22<sup>nd</sup> Floor, New York NY 10019, USA (“M.Fellmann”), hereby represented by Nicolas Gauzes, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 22 March 2015;

Ms Sara HUANG, born on 13 July 1984 in Ningbo (China), having her professional address at 1370 Avenue of the Americas 22<sup>nd</sup> Floor, New York NY 10019, USA (“S.Huang”), hereby represented by Nicolas Gauzes, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 27 March 2015;

Mr Aymeric LEPEU, born on 10 December 1975 in Suresnes (France), having his professional address at 1370 Avenue of the Americas 22<sup>nd</sup> Floor, New York NY 10019, USA (“A.Lepeu”), hereby represented by Nicolas Gauzes, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 24 March 2015;

Mr Zachary LEVINE, born on 14 September 1989 in Boston (USA), having his professional address at 1370 Avenue of the Americas 22<sup>nd</sup> Floor, New York NY 10019, USA (“Z.Levine”), hereby represented by Nicolas Gauzes, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 26 March 2015;

Mr Daryl LI WEIMING, born on 9 November 1982 in Singapore (Singapore), having his professional address at 1370 Avenue of the Americas 22<sup>nd</sup> Floor, New York NY 10019, USA (“D.LI Welming”), hereby represented by Nicolas Gauzes, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 26 March 2015;

Mr Wilfred SMALL III, born on 19 December 1988 in New York (USA), having his professional address at 1370 Avenue of the Americas 22<sup>nd</sup> Floor, New York NY 10019, USA (“W.Small III”), hereby represented by Nicolas Gauzes, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 26 March 2015;

Mr Yan TIEGEN, born on 26 March 1984 in Bayonne (France), having his professional address at 1370 Avenue of the Americas 22<sup>nd</sup> Floor, New York NY 10019, USA (“Y.Tiegen”), hereby represented by Nicolas Gauzes lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 23 March 2015.

All the above referred proxies, signed by the proxyholder and the bureau of the meeting, will remain annexed to the present minutes

M Bane A.Bébéar M Benedetti V.Colas L.Coleon M. Fellmann S.Huang, A.Lepeu, Z,Levine, D.Li Weiming. W.Small III and Y.Tiegen are together referred to as the “Subscribers”.

The Subscribers declared to subscribe for the new shares in the amount set aside their respective names in the below table, at a subscription price for each share of one United-States dollar (USD 1.-) without any share premium, and to fully pay in cash for these shares.

Subscribers	Subscribed shares	Amount of the contribution (USD)
M. Bane . . . . .	Two thousand one hundred fifty-nine (2,159) shares	Two thousand one hundred fifty-nine United-States dollars (USD 2,159.-)
A. Bébéar . . . . .	One thousand seven hundred twenty-seven (1,727) shares	One thousand seven hundred twenty-seven United-States dollars (USD 1,727.-)
M. Benedetti . . . . .	Twelve thousand nine hundred fifty-three (12,953) shares	Twelve thousand nine hundred fifty-three United-States dollars (USD 12,953.-)
V. Colas . . . . .	Twelve thousand nine hundred fifty-three (12,953) shares	Twelve thousand nine hundred fifty-three United-States dollars (USD 12,953.-)
L. Coleon . . . . .	One thousand seven hundred twenty-seven (1,727) shares	One thousand seven hundred twenty-seven United-States dollars (USD 1,727.-)
M. Fellmann . . . . .	One thousand seven hundred twenty-seven (1,727) shares	One thousand seven hundred twenty-seven United-States dollars (USD 1,727.-)
S. Huang . . . . .	One thousand two hundred ninety-five (1,295) shares	One thousand two hundred ninety-five United-States dollars (USD 1,295.-)
A. Lepeu . . . . .	Three hundred eighty-nine (389) shares	Three hundred eighty-nine United-States dollars (USD 389.-)
Z. Levine . . . . .	One thousand two hundred ninety-five (1,295) shares	One thousand two hundred ninety-five United-States dollars (USD 1,295.-)
D.Li Weiming . . . . .	Four thousand three hundred seventeen (4,317) shares	Four thousand three hundred seventeen United-States dollars (USD 4,317.-)
W. Small III . . . . .	Three thousand twenty-two (3,022) shares	Three thousand twenty-two United-States dollars (USD 3,022.-)
Y. Tiegen . . . . .	Eight hundred sixty-four (864) shares	Eight hundred sixty-four United-States dollars (USD 864.-)
Total . . . . .	Forty-four thousand four hundred twenty-eight (44,428) shares	Forty-four thousand four hundred twenty-eight United-States dollars (USD 44,428.-)

The amount of forty-four thousand four hundred twenty-eight United States dollars (USD 44,428.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the bureau of the meeting.

#### *Third resolution*

The general meeting of shareholders unanimously resolved to accept said subscriptions and payments and to allot newly issued shares according to the above mentioned subscriptions

#### *Fourth resolution*

The general meeting of shareholders unanimously resolved to approve the buy back of all the Company's shares other than the new shares issued according to the above resolutions and one (1) share held by AXA Private Equity Early Limited for a purchase price of one United States dollar (USD 1.-) per share, as accepted by the relevant holders of these shares.

#### *Fifth resolution*

The general meeting of shareholders unanimously resolved to decrease the share capital of the Company by an amount of nineteen United States dollars (USD 19.-) so as to reduce it from its current amount of forty-four thousand four hundred forty-eight United States dollars (USD 44,448.-) to an amount of forty-four thousand four hundred twenty-nine United States dollars (USD 44,429.-) by cancellation of nineteen (19) shares, having a nominal value of one United States dollar (USD 1.-) each redeemed pursuant to the Fourth Resolution above.

#### *Sixth resolution*

The general meeting of shareholders unanimously resolved to amend paragraph 1 of article 12 of the Company's articles of association to reflect the above mentioned capital increase and the capital decrease.

As a consequence paragraph 1 of article 12 of the Company's articles of association shall from now on read as follows:

“ **Art. 12. Share capital (paragraph 1).** The issued capital of the Company is set at forty-four thousand four hundred twenty-nine United States dollars (USD 44,429.-) divided into forty-four thousand four hundred twenty-nine (44,429) Shares having a nominal value of one United States dollar (USD 1.-) each.”

The general meeting of shareholders further resolved to acknowledge that paragraphs 2 and 3 of article 12 of the Company's articles of association remain unchanged.

The members of the bureau, stated that the present minutes have been worded in English followed by a French version; and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

There being no other business to be discussed, the meeting was adjourned at 4.30 p.m. and these minutes signed by the members of the bureau of the meeting.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'assemblée est déclarée ouverte à 16:15 heures et est présidée par Maître Nicolas Gauzès, avocat, demeurant à Luxembourg (le «Président»).

Le Président désigne comme secrétaire Maître Caroline Pimpaud, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit aux fonctions de scrutateur Mme Jennifer Ferrand, responsable juridique, demeurant à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le Président déclare que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour*

1 Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant de quarante-quatre mille quatre cent vingt-huit dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 44.428,-) pour le porter de son montant actuel de vingt dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 20,-) à un montant de quarante-quatre mille quatre cent quarante-huit dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 44.448,-).

2 Émission de quarante-quatre mille quatre cent vingt-huit (44.428) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

3 Acceptation de la souscription de ces nouvelles parts sociales à libérer intégralement par apport en espèces.

4 Acceptation du rachat de toutes les parts sociales de la Société hormis les nouvelles parts sociales à émettre tel que prévu ci-dessus ainsi qu'une (1) part sociale détenue par AXA Private Equity Early Limited pour un prix d'achat d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1,-) par part sociale.

5 Réduction du capital social de la Société à concurrence d'un montant de dix-neuf dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 19,-) pour le réduire de son montant actuel de quarante-quatre mille quatre cent quarante-huit dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 44.448.-) à un montant de quarante-quatre mille quatre cent vingt-neuf dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 44.429,-) par annulation de dix-neuf (19) parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1,-) chacune.

6 Modification du premier paragraphe de l'article 12 des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital et la réduction de capital consécutive.

(i) Les associés présents et représentés, les mandataires des associés présents et représentés et le nombre des parts sociales détenues par chacun d'eux sont renseignés sur une liste de présence signée par les mandataires des associés représentés et par les membres du bureau; cette liste de présence et les procurations resteront annexées à l'original du présent procès-verbal.

(ii) L'intégralité du capital social émis est représentée à l'assemblée générale et tous les associés présents ou représentés déclarent avoir dûment pris connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée.

(iii) La présente assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

Les propositions faites par le Président ont été approuvées par l'assemblée.

L'assemblée, après avoir délibéré, a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale des associés, à l'unanimité, a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de quarante-quatre mille quatre cent vingt-huit dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 44.428,-) pour le porter de son montant actuel de vingt dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 20,-) à un montant de quarante-quatre mille quatre cent quarante-huit dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 44.448,-).

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale des associés, à l'unanimité, a décidé d'émettre quarante-quatre mille quatre cent vingt-huit (44.428) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

*Souscription - Paiement*

Ensuite ont comparu:

M. Michael BANE, né le 30 avril 1980 à Boston (USA ayant son adresse professionnelle au 1370 Avenue of the Americas 22<sup>ème</sup> Etage, New York NY 10019, USA («M.Bane»)), représenté par Nicolas Gauzès, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 20 mars 2015;

M. Alexis BEBEAR, né le 25 novembre 1989 à Paris (France), ayant son adresse professionnelle au 1370 Avenue of the Americas 22<sup>ème</sup> Etage, New York NY 10019, USA («A.Bébéar»)), représenté par Nicolas Gauzès, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 20 mars 2015;

M. Mark BENEDETTI né le 30 septembre 1980 à Montréal (Canada), ayant son adresse professionnelle au 1370 Avenue of the Americas 22<sup>ème</sup> Etage, New York NY 10019, USA («M.Benedetti»)) représenté par Nicolas Gauzès, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 27 mars 2015;

M. Vladimir COLAS, né le 18 février 1980 à Paris (France), ayant son adresse professionnelle au 1370 Avenue of the Americas 22<sup>ème</sup> Etage, New York NY 10019, USA («V.Colas»)), représenté par Nicolas Gauzès, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 24 mars 2015;

M. Lucas COLEON, né le 1 décembre 1989 à Paris (France), ayant son adresse professionnelle au 1370 Avenue of the Americas 22<sup>ème</sup> Etage, New York NY 10019, USA («L.Coleon»)), représenté par Nicolas Gauzès, avocat demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 24 mars 2015

M. Michel FELLMANN né le 22 juin 1984 à Sursee (Suisse), ayant son adresse professionnelle au 1370 Avenue of the Americas 22<sup>ème</sup> Etage, New York NY 10019, USA («M.Fellmann»)), représenté par Nicolas Gauzès, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 22 mars 2015;

Mme Sara HUANG, née le 13 juillet 1984 à Ningbo (Chine), ayant son adresse professionnelle au 1370 Avenue of the Americas 22<sup>ème</sup> Etage, New York NY 10019, USA («S.Huang»)), représentée par Nicolas Gauzès, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 27 mars 2015;

M. Aymeric LEPEU, né le 10 décembre 1975 à Suresnes (France), ayant son adresse professionnelle au 1370 Avenue of the Americas 22<sup>ème</sup> Etage, New York NY 10019, USA («A.Lepeu»)), représenté par Nicolas Gauzès, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 24 mars 2015;

M. Zachary LEVINE né le 14 septembre 1989 à Boston (USA), ayant son adresse professionnelle au 1370 Avenue of the Americas 22<sup>ème</sup> Etage, New York NY 10019, USA («Z.Levine»)), représenté par Nicolas Gauzès, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 26 mars 2015;

M. Daryl LI WEIMING, né le 9 novembre 1982 à Singapour (Singapour), ayant son adresse professionnelle au 1370 Avenue of the Americas 22<sup>ème</sup> Etage, New York NY 10019, USA («D.LI Weiming»)), représenté par Nicolas Gauzès, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 26 mars 2015;

M. Wilfred SMALL III, né le 19 décembre 1988 à New York (USA), h ayant son adresse professionnelle au 1370 Avenue of the Americas 22<sup>ème</sup> Etage, New York NY 10019, USA («W.Small III»)), représenté par Nicolas Gauzès, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 26 mars 2015;

M. Yan TIEGEN, né le 26 mars 1984 à Bayonne (France), ayant son adresse professionnelle au 1370 Avenue of the Americas 22<sup>ème</sup> Etage, New York NY 10019, USA («Y.Tiegen»)), représenté par Nicolas Gauzès, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 23 mars 2015.

Les procurations susmentionnées, après avoir été signées par le mandataire et par le bureau de l'assemblée, resteront annexées au présent procès-verbal.

M. Bane, A.Bébéar M.Benedetti, V.Colas, L.Coleon, M.Fellmann, S Huang A Lepeu, Z.Levine, D.Li Weiming, W.Small III and Y.Tiegen sont collectivement dénommés les «Souscripteurs».

Les Souscripteurs ont déclaré souscrire les parts sociales nouvelles pour le montant reporté à côté de leur nom respectif dans le tableau ci-dessous, à un prix de souscription pour chaque part sociale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1,-), sans paiement de prime d'émission, et libérer intégralement ces parts sociales en espèces.

Souscripteurs	Parts sociales Souscrites	Montant de la contribution (USD)
---------------	---------------------------	----------------------------------

M. Bane . . . . .	Deux mille cent cinquante-neuf (2.159) parts sociales	Deux mille cent cinquante-neuf dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 2.159,-)
A. Bébéar . . . . .	Mille sept cent vingt-sept (1.727) parts sociales	Mille sept cent vingt-sept dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 1.727,-)
M. Benedetti . . . . .	Douze mille neuf cent cinquante-trois (12.953 ) parts sociales	Douze mille neuf cent cinquante-trois dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 12.953,-)
V. Colas . . . . .	Douze mille neuf cent cinquante-trois (12.953) parts sociales	Douze mille neuf cent cinquante-trois dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 12.953,-)
L. Coleon . . . . .	Mille sept cent vingt-sept (1 727) parts sociales	Mille sept cent vingt-sept dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 1.727,-)
M. Fellmann . . . . .	Mille sept cent vingt sept (1.727) parts sociales	Mille sept cent vingt-sept dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 1.727,-)
S. Huang . . . . .	Mille deux cent quatre-vingt-quinze (1.295) parts sociales	Mille deux cent quatre-vingt-quinze dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 1.295,-)
A. Lepeu . . . . .	Trois cent quatre-vingt-neuf (389) parts sociales	Trois cent quatre-vingt-neuf dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 389,-)
Z. Levine . . . . .	Mille deux cent quatre-vingt-quinze (1.295) parts sociales	Mille deux cent quatre-vingt-quinze dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 1.295,-)
D.Li Weiming . . . . .	Quatre mille trois cent dix-sept (4.317) parts sociales	Quatre mille trois cent dix-sept dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 4.317,-)
W. Small III . . . . .	Trois mille vingt-deux (3.022) parts sociales	Trois mille vingt-deux dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 3.022,-)
Y. Tiegen . . . . .	Huit cent soixante-quatre (864) parts sociales	Huit cent soixante-quatre dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 864,-)
Total . . . . .	<u>Quarante-quatre mille quatre cent vingt-huit (44.428) parts sociales</u>	<u>Quarante-quatre mille quatre cent vingt-huit dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 44.428,-)</u>

Le montant de quarante-quatre mille quatre cent vingt-huit dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 44.428,-) a dès lors été à la disposition de la Société, la preuve ayant été rapportée au bureau de l'assemblée.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale des associés, à l'unanimité, a décidé d'accepter lesdites souscriptions et lesdits paiements et d'émettre les parts sociales nouvelles conformément aux souscriptions ci-dessus mentionnées.

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale des associés, à l'unanimité, a décidé d'accepter le rachat de toutes les parts sociales de la Société hormis les nouvelles parts sociales émises conformément aux résolutions ci-dessus ainsi qu'une (1) part sociale détenue par AXA Private Equity Early Limited pour un prix d'achat d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1,-) par part sociale, tel qu'accepté par les détenteurs de ces parts sociales.

*Cinquième résolution*

L'assemblée générale des associés, à l'unanimité, a décidé de réduire le capital social de la Société à concurrence d'un montant de dix-neuf dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 19,-) pour le réduire de son montant actuel de quarante-quatre mille quatre cent quarante-huit dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 44.448,-) à un montant de quarante-quatre mille quatre cent vingt-neuf dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 44 429,-) par annulation de dix-neuf (19) parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1,-) chacune rachetées conformément à la Quatrième Résolution ci-dessus.

*Sixième résolution*

L'assemblée générale des associés, à l'unanimité, a décidé de modifier le 1<sup>er</sup> paragraphe de l'article 12 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital et la réduction de capital mentionnées ci-dessus.

En conséquence, le 1<sup>er</sup> paragraphe de l'article 12 des statuts de la Société sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 12. Capital social (paragraphe 1).** Le capital social émis de la Société est fixé à la somme de quarante-quatre mille quatre cent vingt-neuf dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 44.429,-) divisé en quarante-quatre mille quatre cent vingt-neuf (44.429) Parts Sociales ayant une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1,-) chacune. »

L'assemblée générale des associés a ensuite décidé de prendre acte que les paragraphes 2 et 3 de l'article 12 des statuts de la Société restent inchangés.

Les membres du bureau déclarent que le présent procès-verbal est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 16:30 heures et le procès verbal est signé par les membre du bureau.

Signatures

*Chairman / Secretary / Scrutineer*

Référence de publication: 2015154393/298.

(150169969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2015.

---

**Careland Luxco 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 12.500,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 168.699.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait*

La liquidation de la Société décidée par les associés suivant acte du 23 décembre 2014 de Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglisten, a été clôturée suivant décision sous seing privé des associés de la Société en date du 24 août 2015.

Les livres et documents sociaux de la Société seront conservés pour une période de cinq années au 6C rue Gabriel Lippmann L-5365 Munsbach.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2015.

Signature

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2015154326/18.

(150169501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2015.

---

**Cidron Liberty Systems S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: NOK 8.156.882,00.**

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 153.198.

In the year two thousand fifteen, on the twenty-fourth day of July.

Before us, Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains.

THERE APPEARED:

Cidron Liberty Systems Limited, a company incorporated under the laws of Jersey with registered office at 26 Esplanade, St Helier, Jersey, Channel Islands JE2 3QA and registered with the Companies registry department of the Jersey Financial Services Commission under number 105665 (the "Sole Shareholder");

hereby represented by Ms Rita Marsico, residing professionally in Luxembourg-Findel,

by virtue of a proxy under private seal established on 23 July 2015.

The said proxy after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

It is the Sole Shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the name of "Cidron Liberty Systems S.à r.l.", governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 153.198 and incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg dated 12 May 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1420 page 68136 on 10 July 2010, as last amended by a deed of the undersigned notary, on 31 December 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 805 page 38621 on 28 March 2014 (hereafter referred to as the "Company"). The articles of incorporation of the Company have not been amended since that date (the "Articles").



The share capital of the Company is currently set at two hundred fifty-four thousand Norwegian krone (NOK 254,000) represented by (i) ninety-eight (98) ordinary shares (the "Ordinary Shares"); (ii) thirty-nine (39) class A preferred shares (the "Class A Preferred Shares"); (iii) thirty-nine (39) class B preferred shares (the "Class B Preferred Shares"); (iv) thirty-nine (39) class C preferred shares (the "Class C Preferred Shares"); (v) thirty-nine (39) class D preferred shares (the "Class D Preferred Shares"), with a nominal value of one thousand Norwegian krone (NOK 1,000.-) each, all subscribed and fully paid-up.

The Sole Shareholder, duly represented as stated hereinabove, having recognized to be fully informed of the resolutions to be taken, has decided to vote on all items of the following agenda:

a. creation of five classes of shares in the share capital of the Company being the class E preferred shares (parts sociales préférentielles de catégorie E) (the "Class E Preferred Shares"), the class F preferred shares (parts sociales préférentielles de catégorie F) (the "Class F Preferred Shares"), the class G preferred shares (parts sociales préférentielles de catégorie G) (the "Class G Preferred Shares"), the class H preferred shares (parts sociales préférentielles de catégorie H) (the "Class H Preferred Shares") the class I preferred shares (parts sociales préférentielles de catégorie I) (the "Class I Preferred Shares"), each share (part sociale) having a nominal value of one Norwegian Krone (NOK 1.-);

reintroduction of the nominal value of one Norwegian Krone (NOK 1.-) per share;

b. increase of the share capital of the Company by an amount of seven million nine hundred two thousand eight hundred eighty-two Norwegian Krone (NOK 7,902,882.-) in order to raise it from its current amount of two hundred fifty-four thousand Norwegian Krone (NOK 254,000) to eight million one hundred fifty-six thousand eight hundred eighty-two Norwegian Krone (NOK 8,156,882.-) by issuing one hundred two thousand (102,000) Ordinary Shares, eight hundred forty-five thousand ninety-eight (845,098) Class A Preferred Shares, eight hundred forty-five thousand ninety-eight (845,098) Class B Preferred Shares, eight hundred forty-five thousand ninety-eight (845,098) Class C Preferred Shares, eight hundred forty-five thousand ninety-eight (845,098) Class D Preferred Shares, eight hundred eighty-four thousand ninety-eight (884,098) Class E Preferred Shares, eight hundred eighty-four thousand ninety-eight (884,098) Class F Preferred Shares, eight hundred eighty-four thousand ninety-eight (884,098) Class G Preferred Shares, eight hundred eighty-four thousand ninety-eight (884,098) Class H Preferred Shares, eight hundred eighty-four thousand ninety-eight (884,098) Class I Preferred Shares, each share (part sociale) having a nominal value of one Norwegian Krone (NOK 1.-) (the "New Shares"), with a total share premium attached to the classes of preferred shares of one billion eight hundred fifteen million seven hundred twenty-seven thousand one hundred eighteen Norwegian Krone (NOK 1,815,727,118);

Subscription to and full payment by the Sole Shareholder of the New Shares, at nominal value, together with a share premium attached to the classes of preferred shares of an aggregate amount of one billion eight hundred twenty-three million six hundred thirty thousand Norwegian Krone (NOK 1,823,630,000) by a contribution in cash;

c. full restatement of the articles of incorporation of the Company in order to, among other, (i) amend the corporate object of the Company, (ii) reflect the resolutions to be taken on the basis of items a. and b. above and (iii) determine the rights and obligations attached to each new classes of shares; and

d. miscellaneous.

Consequently, on the basis of the above agenda, the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder RESOLVES to create five classes of shares in the share capital of the Company being the Class E Preferred Shares, the Class F Preferred Shares, the Class G Preferred Shares, the Class H Preferred Shares and the Class I Preferred Shares (parts sociales) having a nominal value of one Norwegian Krone (NOK 1.-).

*Second resolution*

The Sole Shareholder RESOLVES to reintroduce a nominal value of one Norwegian Krone (NOK 1.-) per share.

*Third resolution*

The Sole Shareholder RESOLVES to increase the share capital of the Company by an amount of seven million nine hundred two thousand eight hundred eighty-two Norwegian Krone (NOK 7,902,882.-) in order to raise it from its current amount of two hundred fifty-four thousand Norwegian krone (NOK 254,000) to eight million one hundred fifty-six thousand eight hundred eighty-two Norwegian Krone (NOK 8,156,882.-) by issuing one hundred two thousand (102,000) Ordinary Shares, eight hundred forty-five thousand ninety-eight (845,098) Class A Preferred Shares, eight hundred forty-five thousand ninety-eight (845,098) Class B Preferred Shares, eight hundred forty-five thousand ninety-eight (845,098) Class C Preferred Shares, eight hundred forty-five thousand ninety-eight (845,098) Class D Preferred Shares, eight hundred eighty-four thousand ninety-eight (884,098) Class E Preferred Shares, eight hundred eighty-four thousand ninety-eight (884,098) Class F Preferred Shares, eight hundred eighty-four thousand ninety-eight (884,098) Class G Preferred Shares, eight hundred eighty-four thousand ninety-eight (884,098) Class H Preferred Shares, eight hundred eighty-four thousand ninety-eight (884,098) Class I Preferred Shares, each share (part sociale) having a nominal value of one Norwegian Krone (NOK 1.-) (the "New Shares"), with a total share premium attached to the classes of preferred shares of one billion eight hundred fifteen million seven hundred twenty-seven thousand one hundred eighteen Norwegian Krone (NOK 1,815,727,118)

### *Subscription - Payment*

The Sole Shareholder, represented as stated here above, DECLARES to subscribe for the New Shares, and to fully pay up such New Shares at nominal value together with a total share premium attached to the classes of preferred shares of one billion eight hundred fifteen million seven hundred twenty-seven thousand one hundred eighteen Norwegian Krone (NOK 1,815,727,118) by a contribution in cash of a total amount of one billion eight hundred twenty-three million six hundred thirty thousand Norwegian Krone (NOK 1,823,630,000).

The person appearing DECLARES that the New Shares with a nominal value of one Norwegian Krone (NOK 1.-) each, together with a total share premium attached to the classes of preferred shares of one billion eight hundred fifteen million seven hundred twenty-seven thousand one hundred eighteen Norwegian Krone (NOK 1,815,727,118) have been entirely paid up in cash and that the Company has from now on at its disposal the total amount of one billion eight hundred twenty-three million six hundred thirty thousand Norwegian Krone (NOK 1,823,630,000), evidence of which is given by a bank certificate to the undersigned notary who expressly records this statement.

### *Fourth resolution*

The Sole Shareholder RESOLVES to amend and fully restate the Articles that will henceforth read as follows:

#### ARTICLES OF ASSOCIATION

**Art. 1. Corporate form and name.** These are the articles of association (the “Articles”) of a private limited liability company (“société à responsabilité limitée”) whose name is Cidron Liberty Systems S.à r.l. (hereafter the “Company”).

The Company is incorporated under and governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law dated 10 August 1915, on commercial companies, as amended (the “Law”), as well as by these Articles.

#### **Art. 2. Corporate object.**

2.1 The object of the Company is (i) the holding of participations and interests in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies, partnerships or other entities, (ii) the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and (iii) the acquisition, ownership, administration, development, management and disposal of its portfolio. The Company may enter into any agreements relating to the acquisition, subscription or management of the aforementioned instruments and the financing thereof.

2.2 The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, debentures, notes and other instruments convertible or not, without a public offer.

2.3. The Company may grant assistance and lend funds to its subsidiaries, affiliated companies, to any other group company as well as to other entities or persons provided that the Company will not enter into any transaction which would be considered as a regulated activity without obtaining the required licence. It may also give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other group company as well as other entities or persons provided that the Company will not enter into any transaction which would be considered as a regulated activity without obtaining the required licence. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

2.4 The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including the entry into any forward transactions as well as techniques and instruments designed to protect the Company against credit risk, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

2.5 In a general fashion it may grant assistance to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

2.6 The Company may also invest in real estate and/or all types of real estate rights, and directly or indirectly operate and develop them. The Company may sell, assign or otherwise dispose of part or all of its real estate assets or rights.

2.7 The Company may carry out any commercial or financial operations and any transactions with respect to movable or immovable property, which directly or indirectly further or relate to its purpose.

**Art. 3. Duration.** The Company is formed for an unlimited period of time.

#### **Art. 4. Registered office.**

4.1 The registered office of the Company is established in the municipality Niederanven.

4.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of an extraordinary resolution of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

4.3 The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the sole manager (gérant) or in case of plurality of managers (gérants), by a decision of the board of managers (conseil de gérance).

4.4 In the event that the board of managers (gérants) or the sole manager (gérant) (as the case may be) should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding

the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers (gérants) or the sole manager (gérant) (as the case may be) of the Company.

4.5 The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

#### **Art. 5. Capital - Shares (parts sociales).**

##### 5.1 Share Capital - share premium - reserves

5.1.1 The Company's share capital is fixed at eight million one hundred fifty-six thousand eight hundred eighty-two Norwegian Krone (NOK 8,156,882.-), divided into two hundred thousand (200.000) ordinary shares (the "Ordinary Shares"), eight hundred eighty-four thousand ninety-eight (884,098) class A preferred shares (parts sociales préférentielles de catégorie A) (the "Class A Preferred Shares"), eight hundred eighty-four thousand ninety-eight (884,098) class B preferred shares (parts sociales préférentielles de catégorie B) (the "Class B Preferred Shares"), eight hundred eighty-four thousand ninety-eight (884,098) class C preferred shares (parts sociales préférentielles de catégorie C) (the "Class C Preferred Shares"), eight hundred eighty-four thousand ninety-eight (884,098) class D preferred shares (parts sociales préférentielles de catégorie D) (the "Class D Preferred Shares"), eight hundred eighty-four thousand ninety-eight (884,098) class E preferred shares (parts sociales préférentielles de catégorie E) (the "Class E Preferred Shares"), eight hundred eighty-four thousand ninety-eight (884,098) class F preferred shares (parts sociales préférentielles de catégorie F) (the "Class F Preferred Shares"), eight hundred eighty-four thousand ninety-eight (884,098) class G preferred shares (parts sociales préférentielles de catégorie G) (the "Class G Preferred Shares"), eight hundred eighty-four thousand ninety-eight (884,098) class H preferred shares (parts sociales préférentielles de catégorie H) (the "Class H Preferred Shares"), eight hundred eighty-four thousand ninety-eight (884,098) class I preferred shares (parts sociales préférentielles de catégorie I) (the "Class I Preferred Shares"), each share (part sociale) with a nominal value of one Norwegian Krone (NOK 1.-), all fully subscribed and entirely paid up and with such rights and obligations as set out in the present Articles.

Each shareholder shall subscribe proportionally in each class of shares (catégorie de parts sociales).

5.1.2 Any premium paid on any share (part sociale) is allocated to a distributable reserve. The share premium account may be distributed to the shareholder(s) upon decision of the single shareholder or by decision of the general shareholders' meeting in accordance with the provisions set forth hereafter in Article 5.5.2. The sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve.

5.1.3 The Company may accept contributions without issuing shares (parts sociales) or other securities in consideration and may allocate such contributions to one or more reserves. Decisions as to the use of any such reserves are to be taken by the shareholder(s) or the manager(s) (gérant(s)) as the case may be, subject to the Law and Article 5.5.2 of these Articles.

##### 5.2 - Changes to Share Capital

The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the general shareholders' meeting, in accordance with Article 7 of these Articles and within the limits provided for by Article 199 of the Law.

##### 5.3 - Indivisibility of Shares (parts sociales)

Towards the Company, the Company's shares (parts sociales) are indivisible, since only one owner is admitted per share (part sociale). Co-owners, usufructuaries and bare-owners, creditors and debtors of pledged shares (parts sociales) have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

##### 5.4 - Transfer of Shares (parts sociales)

5.4.1 In case of a single shareholder, the Company's shares (parts sociales) held by the single shareholder are freely transferable.

5.4.2 In case of plurality of shareholders, the shares (parts sociales) held by each shareholder may be transferred in compliance with the provisions of Articles 189 and 190 of the Law.

5.4.3 Notwithstanding any other provisions of these Articles, in case of transfer of shares (parts sociales), the transferring shareholder shall transfer all of his/her/its shares (parts sociales) of each class of shares (catégorie de parts sociales) or, if the transferring shareholder transfers only some of his/her/its shares (parts sociales), he/she/it shall transfer at the same time shares (parts sociales) proportionally in each class of shares (catégorie de parts sociales).

5.4.4 Shares (parts sociales) may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto.

5.4.5 Transfers of shares (parts sociales) must be recorded by notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of Article 1690 of the Civil Code.

##### 5.5 - Distribution of profit

5.5.1 An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

5.5.2 The shareholders' meeting shall determine how the remainder of the net profits shall be disposed of it being understood that in respect of any dividend declaration, such dividend shall be allocated and paid in the following order:

each Ordinary Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend corresponding to ten per cent (10 %) per annum of the nominal value of such share, then;

each Class A Preferred Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend corresponding to nine per cent (9 %) per annum of the nominal value of such share, then;

each Class B Preferred Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend corresponding to eight per cent (8 %) per annum of the nominal value of such share, then;

each Class C Preferred Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend corresponding to seven per cent (7 %) per annum of the nominal value of such share, then;

each Class D Preferred Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend corresponding to six per cent (6 %) per annum of the nominal value of such share, then;

each Class E Preferred Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend corresponding to five per cent (5 %) per annum of the nominal value of such share, then;

each Class F Preferred Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend corresponding to four per cent (4 %) per annum of the nominal value of such share, then;

each Class G Preferred Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend corresponding to three per cent (3 %) per annum of the nominal value of such share, then;

each Class H Preferred Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend corresponding to two per cent (2 %) per annum of the nominal value of such share, then;

each Class I Preferred Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend corresponding to one per cent (1 %) per annum of the nominal value of such share, then the balance of the total distributed amount shall be allocated to the holder (s) of the Preferred Shares pursuant to a decision taken by the general meeting of the shareholders

5.5.3 Subject to the provisions contained in Article 5.5.2 of these Articles, the sole manager (gérant) or the board of managers (conseil de gérance) as appropriate may decide to declare and pay interim dividends to the shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to an undistributable reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned may be recovered from the relevant shareholder(s).

5.5.4 The dividends or interim dividends declared may be paid in any currency selected by the sole manager (gérant) or the board of managers (conseil de gérance) as appropriate and may be paid at such places and times as may be determined by the sole manager (gérant) or the board of managers (conseil de gérance) as appropriate. The sole manager (gérant) or the board of managers (conseil de gérance) as appropriate may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment. A dividend declared but not paid on a share (part sociale) during five years cannot thereafter be claimed by the holder of such share (part sociale), shall be forfeited by the holder of such share (part sociale), and shall revert to the Company. No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders of shares (parts sociales).

#### 5.6 - Repurchase of Shares (parts sociales)

The Company may, subject to the prior approval of all shareholders, repurchase its shares (parts sociales) provided that there are sufficient available reserves to that effect.

The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of shares (parts sociales) including by the cancellation of one or more entire classes of shares (catégories de parts sociales) through the repurchase and cancellation of all the shares (parts sociales) in issue in such class(es). A reduction of share capital through the repurchase of a class of Preferred Shares may only be made within the respective Class Periods described below, provided however that the Company may not at any time purchase and cancel the Ordinary Shares.

The period for the Class I Shares is the period starting on the date of the notarial deed of July 2015 and ending no later than on 31 December 2015 (the "Class I Period").

The period for the Class H Shares is the period starting on the day after the Class I Period and ending on no later than 31 December 2016 (the "Class H Period").

The period for the Class G Shares is the period starting on the day after the Class H Period and ending no later than on 31 December 2017 (the "Class G Period").

The period for the Class F Shares is the period starting on the day after the Class G Period and ending no later than on 31 December 2018 (the "Class F Period").

The period for the Class E Shares is the period starting on the day after the Class F Period and ending on no later than 31 December 2019 (the "Class E Period").

The period for the Class D Shares is the period starting on the day after the Class E Period and ending on no later than 31 December 2020 (the "Class D Period").

The period for the Class C Shares is the period starting on the day after the Class D Period and ending on no later than 31 December 2021 (the “Class C Period”).

The period for the Class B Shares is the period starting on the day after the Class C Period and ending no later than on 31 December 2022 (the “Class B Period”).

The period for the Class A Shares is the period starting on the day after the Class B Period and ending no later than on 31 December 2023 (the “Class A Period”).

Where a class of Preferred Shares has not been repurchased and cancelled within the relevant Class Period, the redemption and cancellation of such class(es) of Preferred Shares can be made during a new period (the “New Period”) which shall start on the date after the last Class Period (or as the case may be, the date after the end of the immediately preceding New Period of another class) and end no later than one year after the start date of such New Period. The first New Period shall start on the day after the Class I Period and the class of Preferred Shares not repurchased and not cancelled in their respective Class Period shall come in the order from class I to class A (to the extent not previously repurchased and cancelled).

For the avoidance of doubt, in the event that a repurchase and cancellation of a class of Preferred Shares shall take place prior to the last day of its respective Class Period (or as the case may be, New Period), the following Class Period (or as the case may be, New Period) shall start on the day after the repurchase and cancellation of such class of Preferred Shares and shall continue to end on the day such as initially defined in the Articles above.

Upon the repurchase and cancellation of the entire relevant class(es), the Cancellation Amount will become due and payable by the Company to the Shareholder(s) pro-rata to their holding in such class(es). For the avoidance of doubt the Company may discharge its payment obligation in cash, in kind or by way of set-off.

The Cancellation Amount mentioned in the paragraph above to be retained shall be determined by the sole manager or, in case of plurality of managers the board of managers (as both terms defined below) in its reasonable discretion and within the best corporate interest of the Company. For the avoidance of doubt, the sole manager or, in case of plurality the board of managers can choose at his (its) sole discretion to include or exclude in its determination of the Cancellation Amount the freely distributable reserves either in part or in totality.

For the purposes of these Articles, the following capitalised terms shall have the following meanings:

- “Available Amount” shall mean the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) to the extent the shareholder(s) would have been entitled to dividend distributions according to 5.5 of the Articles, increased by (i) any freely distributable reserves (including share premium) and (ii) as the case may be, by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of shares (catégorie de parts sociales) to be cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses) expressed as a positive, (ii) any sums to be placed into non-distributable reserve(s) pursuant to the requirements of the Law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting), (iii) any dividend to which the holder(s) of the Ordinary Shares are entitled pursuant to the Articles (without for the avoidance of doubt, any double counting) and (iv) any Profit Entitlement (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR + OD + PE)$$

Whereby:

AA = Available Amount.

NP = net profits (including carried forward profits).

P = any freely distributable reserves (including share premium).

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of shares to be cancelled.

L = losses (including carried forward losses) expressed as a positive.

LR = any sums to be placed into non-distributable reserve(s) pursuant to the requirements of Law or of the Articles.

OD = any dividend to which the holder(s) of the Ordinary Shares are entitled pursuant to the Articles.

PE = Profit Entitlement

The Available Amount must be set out in the relevant Interim Accounts of the respective Class Period and shall be assessed by the sole manager of the Company or, in case of plurality of managers, the board of managers of the Company in good faith and with the view to the Company’s ability to continue as a going concern.

- “Cancellation Amount Per Share” shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of shares (parts sociales) in issue in the class of shares (catégorie de parts sociales) to be repurchased and cancelled.

- “Interim Accounts” shall mean the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.

- “Interim Account Date” shall mean the date no earlier than eight (8) days but not later than thirty (30) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant class of shares.

- “Profit Entitlement” shall mean the dividend allocated to the Preferred Shares in accordance with Article 5.

- “Total Cancellation Amount”: means an amount, not exceeding the Available Amount, determined by the sole manager (gérant) of the Company or, in case of plurality of the managers (gérants), the board of managers (conseil de gérance) of the Company, in its reasonable discretion, within the best corporate interest of the Company and in light of the liquidities available to that effect, on the basis of the Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for each of the classes I, H,

G, F, E, D, C, B and A shall be the Available Amount of the relevant class at the time of the cancellation of the relevant class unless otherwise resolved by the sole manager of the Company or, in case of plurality of managers, the board of managers, provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount. For the avoidance of doubt, the sole manager of the Company or, in case of plurality of managers, the board of managers of the Company can choose at his (its) sole discretion to include or exclude in its determination of the Total Cancellation Amount the freely distributable reserves (including share premium) either in part or in totality.

The Total Cancellation Amount thus determined shall be approved by the sole shareholder or the shareholders' meeting as the case may be.

The Total Cancellation Amount may be further adjusted by mutual consent of the parties in particular, but not limited to, in case the Company would realize additional profit (e.g. an earn-out payment) after the repurchase and cancellation of one class of shares (the "Repurchase"), further to an operation which was realized prior to the Repurchase, in order to take into account such additional profit.

No class of shares (parts sociales) may be cancelled if, as a result, the share capital of the Company would fall below the minimum required by the Law.

Own shares (parts sociales) will not be taken into consideration for the determination of the quorum and majority for as long as they are held by the Company.

#### 5.7 - Share Register

All shares (parts sociales) and transfers thereof are recorded in the shareholders' register in accordance with Article 185 of the Law.

### **Art. 6. Management.**

#### 6.1 - Appointment and Removal

6.1.1 The Company is managed by one or several managers (gérants). If several managers (gérants) have been appointed, they will constitute a board of managers (conseil de gérance), composed of class A manager(s) and of class B manager(s). The manager(s) (gérant(s)) need not to be shareholder(s).

6.1.2 The manager(s) (gérant(s)) is/are appointed by resolution of the shareholders.

6.1.3 A manager (gérant) may be revoked ad nutum with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.

6.1.4 The sole manager (gérant) and each of the members of the board of managers (conseil de gérance) may be compensated for his/their services as manager (gérant) or reimbursed for their reasonable expenses upon resolution of the shareholders.

#### 6.2 - Powers

6.2.1 All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the sole manager (gérant), or in case of plurality of managers (gérants), of the board of managers (conseil de gérance).

6.2.2 The sole manager (gérant), or in case of plurality of managers (gérants), the board of managers (conseil de gérance), may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

6.2.3 The sole manager (gérant), or in case of plurality of managers (gérants), the board of managers (conseil de gérance) will determine the agent'(s) responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of the agency.

#### 6.3 - Representation and Signatory Power

6.3.1 In dealing with third parties as well as in judicial proceedings, the sole manager (gérant), or in case of plurality of managers (gérants), the board of managers (conseil de gérance) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

6.3.2 The Company shall be bound by the signature of its sole manager (gérant), and, in case of plurality of managers (gérants), by the joint signatures of any one class A manager (gérant de catégorie A) and any one class B manager (gérant de catégorie B) or by the signature of any person to whom such power has been delegated by the board of managers (conseil de gérance).

#### 6.4 - Chairman, Vice-Chairman, Secretary, Meetings

6.4.1 The board of managers (conseil de gérance) may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager (gérant), to keep the minutes of the meeting of the board of managers (conseil de gérance) and of the shareholders and who shall be subject to the same confidentiality provisions as those applicable to the managers (gérants).

6.4.2 Meetings of the board of managers (conseil de gérance) may be convened by any member of the board of managers (conseil de gérance). The convening notice, containing the agenda and the place of the meeting, shall be sent by letter (sent by express mail or special courier), telegram, telex, telefax or e-mail at least two (2) days before the date set for the meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice and in which case notice of at least twenty-four (24) hours prior to the hour set for such meeting shall be sufficient. Any notice may be waived by the consent of each manager (gérant) expressed during the meeting or in writing or telegram,

telex, telefax or e-mail, such consent may be given by the manager in person or by an authorized representative. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers (conseil de gérance). All reasonable efforts will be afforded so that, sufficiently in advance of any meeting of the board each manager (gérant) is provided with a copy of the documents and/or materials to be discussed or passed upon by the board at such meeting.

6.4.3 The board of managers (conseil de gérance) can discuss or act validly only if at least a majority of the managers (gérants) is present or represented at the meeting of the board of managers (conseil de gérance) including at least one class A manager (gérant de catégorie A) and one class B manager (gérant de catégorie B). Resolutions shall be taken by a majority of the votes cast of the managers (gérants) present or represented at such meeting including the positive vote of at least one class A manager (gérant de catégorie A) and one class B manager (gérant de catégorie B).

6.4.4 The resolutions of the board of managers (conseil de gérance) shall be recorded in minutes to be signed by the chairman or any member of the board of managers (conseil de gérance) of the Company present at the meeting.

6.4.5 Resolutions in writing approved and signed by all managers (gérants) shall have the same effect as resolutions passed at the board of managers' (conseil de gérance) meetings. Such approval may be in one or several separate documents.

6.4.6 Copies or extracts of the minutes and resolutions, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman or any member of the board of managers (conseil de gérance) of the Company.

6.4.7 A manager (gérant) may appoint any other manager (gérant) (but not any other person) to act as his representative at a board meeting to attend, deliberate, vote and perform all his functions on his behalf at that board meeting. A manager (gérant) can act as representative for more than one other manager (gérant) at a board meeting provided that (without prejudice to any quorum requirements) at least two (2) managers (gérants) are physically present at a board meeting held in person or participate in person in a board meeting held in accordance with the provisions of Article 6.4.8. of these Articles.

6.4.8 Any and all managers (gérants) may participate in any meeting of the board of managers (conseil de gérance) by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers (gérants) taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

#### 6.5 - Liability of Managers (gérants)

Any manager (gérant) assumes, by reason of his position, no personal liability in relation to any commitment validly undertaken by him in the name of the Company.

### **Art. 7. Shareholders' resolutions.**

7.1 For as long as all the shares (parts sociales) are held by only one shareholder, the Company is a sole shareholder company (société unipersonnelle) in the meaning of Article 179 (2) of the Law and Articles 200-1 and 200-2 of the Law, among others, will apply. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

7.2 In case of plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares (parts sociales) he owns. Each shareholder has a number of votes equal to the number of shares (parts sociales) held by him.

7.3. Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the share capital adopt them provided that in case such majority is not met, the shareholders may be reconvened or consulted again in writing by registered letter and the decisions will be validly taken by the majority of the votes cast irrespectively of the portion of share capital represented.

7.4 However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality, which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

7.5 A meeting of shareholders may validly debate and take decisions without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the shareholders have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant shareholders' meeting, in person or by an authorised representative.

7.6 A shareholder may be represented at a shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) a proxy or attorney who need not be a shareholder.

7.7 The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each shareholder shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

7.8 The majority requirements applicable to the adoption of resolutions by a shareholders' meeting apply mutatis mutandis to the passing of written resolutions of shareholders. Written resolutions of shareholders shall be validly passed upon receipt by the Company of original copies (or copies sent by facsimile transmission or as e-mail attachments) of shareholders' votes representing the majority required for the passing of the relevant resolutions, irrespectively of whether all shareholders have voted or not.

### **Art. 8. Annual general shareholders' meeting.**

8.1 At least one shareholders' meeting shall be held each year. Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), such annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Article 196 of the Law at the registered

office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the fifteenth day of the month of May, at 3.00 p.m.

8.2 If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the preceding bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the sole manager (gérant), or in case of plurality of managers (gérants), the board of managers (conseil de gérance), exceptional circumstances so require.

#### **Art. 9. Audit.**

9.1 Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with Article 200 of the Law who need not to be shareholder. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

9.2 Irrespective of the above, the Company shall be supervised by one or more approved statutory auditor(s) (réviseur(s) d'entreprises agréé) where there is a legal requirement to that effect or where the Company is authorized by law to opt for and chooses to opt for the appointment of an approved statutory auditor (réviseur d'entreprise agréée) instead of a statutory auditor. The approved statutory auditor(s) (réviseur(s) d'entreprises agréé) shall be appointed on an annual basis (the mandate being renewable also on an annual basis).

#### **Art. 10. Financial year - Annual accounts.**

##### 10.1 - Financial Year

The Company's financial year starts on the 1<sup>st</sup> January and ends on the 31<sup>st</sup> December of each year.

##### 10.2 - Annual Accounts

10.2.1 Each year, the sole manager (gérant), or in case of plurality of managers (gérants), the board of managers (conseil de gérance) prepares an inventory a balance sheet and a profit and loss account in accordance with the provisions of Article 197 of the Law.

10.2.2 Each shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor(s) set-up in accordance with Article 200 of the Law. Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), such inspection shall only be permitted fifteen days before the meeting.

#### **Art. 11. Dissolution - Liquidation.**

11.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

11.2 Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholders in accordance with the conditions required for amendments to the Articles.

11.3 At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

11.4 The liquidation boni shall be distributed to the holders of all classes of shares (catégories de parts sociales) in such order of priority and in such amount as is necessary to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution provisions contained these Articles.

**Art. 12. Reference to the law.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which there are no specific provisions in these Articles.

There being no further business, the meeting is terminated.

#### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately seven thousand euro (EUR 7,000).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg-Findel, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le vingt-quatre du mois de juillet.

Par devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:



Cidron Liberty Systems Limited, une société régie par les lois de Jersey, ayant son siège social au 26 Esplanade, St Helier, Jersey, Channel Islands JE2 3QA, immatriculée auprès du Companies registry department of the Jersey Financial Services Commission sous le numéro 105665 (l'«Associé Unique»)

ici représentée par Madame Rita Marsico, demeurant professionnellement à Luxembourg-Findel, en vertu d'une procuration sous seing privé délivrée en date du 23 juillet 2015.

La dite procuration après avoir été signée «ne varietur» par la partie comparante et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme stipulé ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Il est l'Associé Unique de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de «Cidron Liberty Systems S.à r.l.» régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153.198 et constituée suivant acte du notaire Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 12 mai 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1420 page 68136 le 10 July 2010 tel. Les statuts (les «Statuts») de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire soussigné en date du 31 décembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associés sous le numéro 805 page 38621 du 28 mars 2014.

Le capital social de la Société s'élève actuellement à deux cent cinquante-quatre mille couronnes norvégiennes (NOK 254.000,-) représenté par (i) quatre-vingt-dix-huit (98) parts sociales ordinaires (les "Parts Sociales Ordinaires"); (ii) trente-neuf (39) parts sociales préférentielles de catégorie A (les "Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A"); (iii) trente-neuf (39) parts sociales préférentielles de catégorie B (les "Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B"); (iv) trente-neuf (39) parts sociales préférentielles de catégorie C (les "Parts Sociales Préférentielles de Catégorie C"); (v) trente-neuf (39) parts sociales préférentielles de catégorie D (les "Parts Sociales Préférentielles de Catégorie D"); avec une valeur nominale de mille couronne norvégienne (NOK 1,000.-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

L'Associé Unique, dûment représenté comme décrit ci-dessus, a reconnu être dûment informé des résolutions à prendre, a décidé de voter sur tous les points de l'agenda reproduit ci-après:

a) création de cinq classes de parts sociales dans le capital social de la Société, étant les parts sociales préférentielles de catégorie E les «Parts Préférentielles de Catégorie E», les parts sociales préférentielles de catégorie F les «Parts Préférentielles de Catégorie F», les parts sociales préférentielles de catégorie G les «Parts Préférentielles de Catégorie G», les parts sociales préférentielles de catégorie H les «Parts Préférentielles de Catégorie H», les parts sociales préférentielles de catégorie I les «Parts Préférentielles de Catégorie I», chacune avec une valeur nominal d'une couronne norvégienne (NOK 1.-);

b) Réintroduction d'une valeur nominale d'une couronne norvégienne (NOK 1.-);

c) augmentation du capital social de la Société d'un montant de sept millions neuf cent deux mille huit cent quatre-vingt-deux couronnes norvégiennes (NOK 7.902.882,-) de manière à le porter de son montant actuel de deux cent cinquante-quatre mille (NOK 254.000,-) à huit millions cent cinquante-six mille huit cent quatre-vingt-deux couronnes norvégiennes (NOK 8.156.882,-) par l'émission de cent deux mille (102,000) Parts Sociales Ordinaires, huit cent quarante-cinq quatre-vingt-dix-huit (845,098) Parts Préférentielles de Catégorie A, huit cent quarante-cinq mille quatre-vingt-dix-huit (845,098) Parts Préférentielles de Catégorie B, huit cent quarante-cinq mille quatre-vingt-dix-huit (845,098) Parts Préférentielles de Catégorie C, huit cent quarante-cinq mille quatre-vingt-dix-huit (845,098) Parts Préférentielles de Catégorie D, huit cent quatre-vingt-quatre mille quatre-vingt-dix-huit (884,098) Parts Préférentielles de Catégorie E, huit cent quatre-vingt-quatre mille quatre-vingt-dix-huit (884,098) Parts Préférentielles de Catégorie F, huit cent quatre-vingt-quatre mille quatre-vingt-dix-huit (884,098) Parts Préférentielles de Catégorie G, huit cent quatre-vingt-quatre mille quatre-vingt-dix-huit (884,098) Parts Préférentielles de Catégorie H, et huit cent quatre-vingt-quatre mille quatre-vingt-dix-huit (884,098) Parts Préférentielles de Catégorie I, chaque part sociale ayant une valeur nominale d'une couronne norvégienne (NOK 1.-) (les «Nouvelles Parts») avec une prime d'émission liée à les parts sociales préférentielles totale de un billion huit cent quinze millions sept cent vingt-sept mille cent dix-huit couronnes norvégiennes (NOK 1,815,727,118);

Souscription et paiement intégral par l'Associé Unique des Nouvelles Parts à leur valeur nominale, ensemble avec une prime d'émission liée à les parts sociales préférentielles d'un montant total de un billion huit cent vingt-trois millions six cent trente mille couronnes norvégiennes (NOK 1,823,630,000) par un apport en numéraire;

d) refonte totale des statuts de la Société en vue, entre autre, (i) de modifier l'objet social de la Société, (ii) de refléter les résolutions à prendre sur base des points a) et b) ci-dessus et (iii) déterminer les droits et obligations attachés à chaque nouvelle catégorie de parts sociales; et

e) divers.

En conséquence et sur base de l'agenda repris ci-dessus, l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique DECIDE de créer cinq classes de parts sociales dans le capital social de la Société, étant les Parts Préférentielles de Catégorie E, les Parts Préférentielles de Catégorie F, les Parts Préférentielles de Catégorie G, les Parts

Préférentielles de Catégorie H et les Parts Préférentielles de Catégorie I, chaque part sociale ayant une valeur nominale d'une couronne norvégienne (NOK 1.-).

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique DECIDE de réintroduire une valeur nominale d'une couronne norvégienne (NOK 1.-).

#### *Troisième résolution*

L'Associé Unique DECIDE d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de sept millions neuf cent deux mille huit cent quatre-vingt-deux couronnes norvégiennes (NOK 7.902.882,-) de manière à le porter de son montant actuel de deux cent cinquante-quatre mille couronnes norvégiennes (NOK 254.000,-) à huit millions cent cinquante-six mille huit cent quatre-vingt-deux couronnes norvégiennes (NOK 8.156.882,-) par l'émission de cent deux mille (102,000) Parts Sociales Ordinaires, huit cent quarante-cinq quatre-vingt-dix-huit (845,098) Parts Préférentielles de Catégorie A, huit cent quarante-cinq mille quatre-vingt-dix-huit (845,098) Parts Préférentielles de Catégorie B, huit cent quarante-cinq mille quatre-vingt-dix-huit (845,098) Parts Préférentielles de Catégorie C, huit cent quarante-cinq mille quatre-vingt-dix-huit (845,098) Parts Préférentielles de Catégorie D, huit cent quatre-vingt-quatre mille quatre-vingt-dix-huit (884,098) Parts Préférentielles de Catégorie E, huit cent quatre-vingt-quatre mille quatre-vingt-dix-huit (884,098) Parts Préférentielles de Catégorie F, huit cent quatre-vingt-quatre mille quatre-vingt-dix-huit (884,098) Parts Préférentielles de Catégorie G, huit cent quatre-vingt-quatre mille quatre-vingt-dix-huit (884,098) Parts Préférentielles de Catégorie H, et huit cent quatre-vingt-quatre mille quatre-vingt-dix-huit (884,098) Parts Préférentielles de Catégorie I, chaque part sociale ayant une valeur nominale d'une couronne norvégienne (NOK 1.-) (les «Nouvelles Parts») avec une prime d'émission liée aux parts sociales préférentielles totale d'un milliard huit cent quinze millions sept cent vingt-sept mille cent dix-huit couronnes norvégiennes (NOK 1,815,727,118);

#### *Souscription - Paiement*

L'Associé Unique, dûment représenté comme stipulé ci-dessus, DECLARE souscrire aux Nouvelles Parts et libérer entièrement ces Nouvelles Parts à leur valeur nominale ensemble avec une prime d'émission prime d'émission liée aux parts sociales préférentielles d'un montant total d'un milliard huit cent quinze millions sept cent vingt-sept mille cent dix-huit couronnes norvégiennes (NOK 1,815,727,118) par un apport en numéraire d'un montant total d'un milliard huit cent vingt-trois millions six cent trente mille couronnes norvégiennes (NOK 1,823,630,000).

La partie comparante déclare que les Nouvelles Parts d'une valeur nominale d'une couronne norvégienne (NOK 1.-) chacune, ainsi que la prime d'émission liée aux parts sociales préférentielles d'un montant total d'un milliard huit cent quinze millions sept cent vingt-sept mille cent dix-huit couronnes norvégiennes (NOK 1,815,727,118) ont été intégralement libérées par un apport en numéraire et que la Société a dès à présent à sa disposition le montant total d'un milliard huit cent vingt-trois millions six cent trente mille couronnes norvégiennes (NOK 1,823,630,000), preuve ayant été donnée par le biais d'un certificat bancaire au notaire instrumentant qui enregistre expressément ce constat.

#### *Quatrième résolution*

L'Associé Unique DECIDE de modifier et refondre totalement les Statuts qui seront dorénavant libellés comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme sociale et dénomination.** Ceux-ci sont les statuts (les «Statuts») d'une société à responsabilité limitée qui porte la dénomination de Cidron Liberty Systems S.à r.l. (ci-après la «Société»).

La Société est constituée sous et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents Statuts.

#### **Art. 2. Objet social.**

2.1 L'objet de la Société est (i) la détention de participations et d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, des entités de type partenariats (partnerships) ou d'autres entités, (ii) l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et (iii) l'acquisition, la propriété, l'administration, le développement, la gestion et la disposition de son portefeuille. La Société peut conclure tout contrat relatif à l'acquisition, la souscription ou la gestion des instruments précités et au financement y relatif.

2.2 La Société peut emprunter sous toute forme et procéder à l'émission d'obligations, de reconnaissances de dettes, de notes et d'autres instruments convertibles ou non, sans offre au public.

2.3 La Société peut accorder une assistance et prêter des fonds à ses filiales, sociétés affiliées, à toute autre société du groupe ainsi qu'à toutes autres entités ou personnes, étant entendu que la Société ne conclura aucune transaction qui serait considérée comme une activité réglementée sans obtenir l'autorisation requise. Elle pourra également fournir des garanties et octroyer des sûretés en faveur de parties tierces afin de garantir ses propres obligations ou bien les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société du groupe, ainsi qu'à toute autre entité ou personne pourvu que la Société ne conclut pas une transaction qui serait considérée comme une activité réglementée sans obtenir l'autorisation requise. La Société pourra également hypothéquer, gager, transférer, grever ou autrement hypothéquer tout ou partie de ses avoirs.

2.4 La Société peut généralement employer toute technique et utiliser tout instrument relatif à ses investissements en vue de leur gestion efficace, y compris la conclusion de toute transaction à terme ainsi que des techniques et instruments

destinés à protéger la Société contre le risque de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et tout autre risque.

2.5 De manière générale elle peut accorder son assistance à des sociétés affiliées, prendre toute mesure de contrôle et de supervision et mener toute opération qu'elle jugerait utile à l'accomplissement et au développement de son objet social.

2.6 La Société pourra aussi investir dans l'immobilier et/ou tous types de droits immobiliers, et directement ou indirectement les exploiter et les développer. La Société pourra vendre, céder ou autrement disposer d'une partie ou de tous ses avoirs ou droits immobiliers.

2.7 La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale ou financière, ainsi que toute transaction concernant des biens meubles ou immeubles, qui sont en rapport direct ou indirect avec son objet social.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

#### **Art. 4. Siège social.**

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la commune de Niederanven.

4.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

4.3 L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, par décision du conseil de gérance.

4.4 Dans l'éventualité où le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) déterminerait que des événements extraordinaires politiques, économiques ou des développements sociaux ont eu lieu ou sont imminents qui interféreraient avec les activités normales de la Société en son siège social ou avec la fluidité de communication entre le siège social et les personnes à l'étranger, le siège social peut être temporairement transféré à l'étranger jusqu'à la cessation complète de telles circonstances extraordinaires; de telles mesures temporaires n'auront pas d'effet sur la nationalité de la Société qui, malgré le transfert temporaire de son siège social, restera une société Luxembourgeoise. De telles mesures temporaires seront prises et notifiées à toute partie intéressée par le conseil de gérance ou par le gérant unique (selon le cas) de la Société.

4.5 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

#### **Art. 5. Capital - Parts sociales.**

5.1 Capital social - prime d'émission - réserves

5.1.1 Le capital social émis de la Société est fixé à huit millions cent cinquante-six mille huit cent quatre-vingt-deux couronnes norvégiennes (NOK 8.156.882,-) divisé en deux cent mille (200,000) Parts Sociales Ordinaires, huit cent quatre-vingt-quatre mille quatre-vingt-dix-huit (884,098) Parts Préférentielles de Catégorie A (le «Parts de Catégorie A»), huit cent quatre-vingt-quatre mille quatre-vingt-dix-huit (884,098) Parts Préférentielles de Catégorie B (le «Parts de Catégorie B»), huit cent quatre-vingt-quatre mille quatre-vingt-dix-huit (884,098) Parts Préférentielles de Catégorie C (le «Parts de Catégorie C»), huit cent quatre-vingt-quatre mille quatre-vingt-dix-huit (884,098) Parts Préférentielles de Catégorie D (le «Parts de Catégorie D»), huit cent quatre-vingt-quatre mille quatre-vingt-dix-huit (884,098) Parts Préférentielles de Catégorie E (le «Parts de Catégorie E»), huit cent quatre-vingt-quatre mille quatre-vingt-dix-huit (884,098) Parts Préférentielles de Catégorie F (le «Parts de Catégorie F»), huit cent quatre-vingt-quatre mille quatre-vingt-dix-huit (884,098) Parts Préférentielles de Catégorie G (le «Parts de Catégorie G»), huit cent quatre-vingt-quatre mille quatre-vingt-dix-huit (884,098) Parts Préférentielles de Catégorie H (le «Parts de Catégorie H»), huit cent quatre-vingt-quatre mille quatre-vingt-dix-huit (884,098) Parts Préférentielles de Catégorie I (le «Parts de Catégorie I»), chaque part sociale ayant une valeur nominale d'une couronne norvégienne (NOK 1.-), toutes entièrement libérées et avec les droits et obligations tels que prévu aux présents Statuts.

Chaque associé devra souscrire proportionnellement dans chaque catégorie de parts sociales.

5.1.2 Toute prime d'émission payée sur toute part sociale est allouée à une réserve distribuable. Le compte prime d'émission peut être distribué aux associé(s) sur décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés en conformité avec les dispositions prévues ci-après à l'Article 5.5.2. L'associé unique ou l'assemblée générale des associés le cas échéant, peut décider d'allouer tout ou partie du compte prime d'émission à la réserve légale.

5.1.3 La Société peut accepter des apports sans émettre de parts sociales ou d'autres titres en contrepartie et peut allouer de tels apports à une ou plusieurs réserves. Les décisions quant à l'utilisation de telles réserves seront prises par le(s) associé(s) ou par le(s) gérant(s) selon le cas, sous réserve de la Loi et de l'Article 5.5.2 des présents Statuts.

#### 5.2 - Modification du Capital Social

Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'Article 7 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'Article 199 de la Loi.

#### 5.3 - Indivisibilité des Parts Sociales

Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire est admis par part sociale. Les copropriétaires, les usufruitiers et nu-proprétaires, créanciers et débiteurs de parts sociales gagées doivent désigner une seule personne qui les représente vis-à-vis de la Société.

#### 5.4 - Transfert de Parts Sociales

5.4.1 Dans l'hypothèse d'un associé unique, les parts sociales de la Société détenues par cet associé unique sont librement transmissibles.

5.4.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun des associés ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux Articles 189 et 190 de la Loi.

5.4.3 Nonobstant toute autre disposition des présents Statuts, en cas de transfert de parts sociales, l'associé cédant devra transférer toutes ses parts sociales de chaque catégorie de parts sociales ou, si l'associé cédant ne transfère que certaines de ses parts sociales, il/elle devra transférer en même temps des parts sociales de manière proportionnelle dans chaque catégorie de parts sociales.

5.4.4 Les parts sociales ne peuvent être transmises entre vifs à des tiers non-associés si des associés représentant au moins les trois quarts du capital social n'y ont consenti.

5.4.5 Les transferts de parts sociales doivent être documentés par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Les transferts ne seront opposables à la Société ou aux tiers qu'à compter du moment de leur notification à la Société ou de leur acceptation par celle-ci en conformité avec les dispositions de l'Article 1690 du Code Civil.

#### 5.5 - Distribution des profits

5.5.1 Un montant égal à cinq pour cent (5%) du bénéfice net de la Société devra être alloué à une réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

5.5.2 L'assemblée générale des associés détermine la manière dont le solde des bénéfices nets sera alloué, que pour toute déclaration de dividende, un tel dividende sera alloué et payé dans l'ordre suivant:

Chaque Part Ordinaire (le cas échéant) donnera droit à un dividende cumulatif correspondant à 10% par an de la valeur nominale de cette part sociale, ensuite,

Chaque Part Préférentielle de Catégorie A (le cas échéant) donnera droit à un dividende cumulatif correspondant à 9 % par an de la valeur nominale de cette part sociale, ensuite,

Chaque Part Préférentielle de Catégorie B (le cas échéant) donnera droit à un dividende cumulatif correspondant à 8 % par an de la valeur nominale de cette part sociale, ensuite,

Chaque Part Préférentielle de Catégorie C (le cas échéant) donnera droit à un dividende cumulatif correspondant à 7 % par an de la valeur nominale de cette part sociale, ensuite,

Chaque Part Préférentielle de Catégorie D (le cas échéant) donnera droit à un dividende cumulatif correspondant à 6 % par an de la valeur nominale de cette part sociale, ensuite,

Chaque Part Préférentielle de Catégorie E (le cas échéant) donnera droit à un dividende cumulatif correspondant à 5 % par an de la valeur nominale de cette part sociale, ensuite,

Chaque Part Préférentielle de Catégorie F (le cas échéant) donnera droit à un dividende cumulatif correspondant à 4 % par an de la valeur nominale de cette part sociale, ensuite,

Chaque Part Préférentielle de Catégorie G (le cas échéant) donnera droit à un dividende cumulatif correspondant à 3 % par an de la valeur nominale de cette part sociale, ensuite,

Chaque Part Préférentielle de Catégorie H (le cas échéant) donnera droit à un dividende cumulatif correspondant à 2 % par an de la valeur nominale de cette part sociale, ensuite,

Chaque Part Préférentielle de Catégorie I (le cas échéant) donnera droit à un dividende cumulatif correspondant à 1 % par an de la valeur nominale de cette part sociale, ensuite, et

le solde du montant total distribué sera alloué au(x) détenteur(s) de la catégorie en vertu d'une décision prise par l'assemblée générale des actionnaire.

5.5.3 Sous réserve des dispositions prévues à l'Article 5.5.2 de ces Statuts, le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant peut/peuvent décider de déclarer et payer des dividendes intérimaires aux associés avant la fin de l'exercice sur la base d'un état des comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut excéder, le cas échéant, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve indisponible devant être établie conformément à la Loi ou les présents Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas à des bénéfices réellement réalisés peuvent être récupérées de(s) l'associé(s) concerné(s).

5.5.4 Les dividendes et dividendes intérimaires déclarés pourront être payés dans toutes devises par le gérant unique ou le conseil de gérance le cas échéant, et pourra être payé aux lieux et dates tels que déterminés par le gérant unique ou le conseil de gérance le cas échéant. Le gérant unique ou le conseil de gérance le cas échéant devra faire une détermination finale du taux de change applicable pour convertir les fonds des dividendes dans la monnaie de leur paiement. Un dividende déclaré mais non payé sur une part sociale durant cinq ans ne pourra pas par la suite être réclamé par le détenteur de cette part sociale, sera perdu pour le détenteur de cette part sociale et devra revenir à la Société. Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes déclarés mais non réclamés qui sont détenus par la Société pour le compte des détenteurs de parts sociales.

#### 5.6 - Rachat de Parts Sociales

Sous réserve de l'accord préalable de tous les associés, la Société pourra racheter ses parts sociales pourvu que des réserves suffisantes soient disponibles à cet effet.

Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation de parts sociales y compris par l'annulation d'une ou plusieurs catégories de parts sociales au travers du rachat et de l'annulation de toutes les parts sociales en émission dans cette/ces catégorie(s). Le capital social de la Société peut être réduit exclusivement par le rachat et l'annulation subséquente des Parts Sociales émises d'une ou plusieurs Catégorie(s), à l'égard des périodes suivantes, sous réserve cependant, que la Société ne rachète et n'annule à tout moment les Parts Sociales Ordinaires:

La période pour les Parts Sociales Préférentielles de Catégorie I est la période qui commence à la date de l'acte du juillet 2015 et qui se terminera au plus tard au 31 décembre 2015 (la "Période de Catégorie I").

La période pour les Parts Sociales Préférentielles de Catégorie H est la période qui commence le jour après la Période de Catégorie I et qui se terminera au plus tard au 31 décembre 2016 (la "Période de Catégorie H").

La période pour les Parts Sociales Préférentielles de Catégorie G est la période qui commence le jour après la Période de Catégorie H et qui se terminera au plus tard au 31 décembre 2017 (la "Période de Catégorie G").

La période pour les Parts Sociales Préférentielles de Catégorie F est la période qui commence le jour après la Période de Catégorie G et qui se terminera au plus tard au 31 décembre 2018 (la "Période de Catégorie F").

La période pour les Parts Sociales Préférentielles de Catégorie E est la période qui commence le jour après la Période de Catégorie F et qui se terminera au plus tard au 31 décembre 2019 (la "Période de Catégorie E").

La période pour les Parts Sociales Préférentielles de Catégorie D est la période qui commence le jour après la Période de Catégorie E et qui se terminera au plus tard au 31 décembre 2020 (la "Période de Catégorie D").

La période pour les Parts Sociales Préférentielles de Catégorie C est la période qui commence le jour après la Période de Catégorie D et qui se terminera au plus tard au 31 décembre 2021 (la "Période de Catégorie C").

La période pour les Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B est la période qui commence le jour après la Période de Catégorie C et qui se terminera au plus tard au 31 décembre 2022 (la "Période de Catégorie B").

La période pour les Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A est la période qui commence le jour après la Période de Catégorie B et qui se terminera au plus tard au 31 décembre 2023 (la "Période de Catégorie A").

Lorsqu'une Catégorie n'aura pas été rachetée et annulée endéans la Période de Catégorie concernée, le rachat et l'annulation de cette Catégorie peut se faire endéans une nouvelle période (la "Nouvelle Période") qui commencera le jour d'expiration de la dernière Période de Catégorie (ou en d'autres cas, le jour d'expiration de la Nouvelle Période d'une autre catégorie) et terminera une année jour pour jour plus tard après le commencement de cette nouvelle période. La première nouvelle période commencera le jour suivant la Période de Catégorie I et la Catégorie de Parts Préférentielles non rachetées et annulées lors de leur Période de Catégorie respective suivra l'ordre «des catégories allant de I à A».

Pour écarter tout doute, pour le cas où le rachat et l'annulation d'une Catégorie se réalisera avant le dernier jour de sa Période de Catégorie respective (ou, selon le cas, de sa Nouvelle Période), la Période de Catégorie suivante (ou, selon le cas, la Nouvelle Période) commencera le jour suivant le rachat et l'annulation de cette Catégorie et continuera pour se terminer au jour défini à l'origine par les articles ci-dessus.

Suite au rachat et annulation de l'entièreté d'une catégorie concernée, la Valeur d'Annulation par Part Sociale sera due et payable par la Société au(x) Associé(s) au prorata de leur participation dans cette catégorie(s). Afin d'éviter tout doute, la Société pourra s'acquitter de ses obligations de paiement en numéraire, en nature ou par voie de compensation.

La Valeur d'Annulation mentionnée aux paragraphes précédents à retenir sera déterminée par le gérant unique ou, en cas de pluralité des gérants, le conseil de gérance (selon les termes définis ci-dessous) en sa discrétion raisonnable et dans le meilleur intérêt de la Société. Afin d'éviter tout doute, le gérant unique ou, en cas de pluralité des gérants, le Conseil de Gérance peut choisir à leur seule discrétion d'inclure ou exclure de la détermination de la Valeur d'annulation les réserves libres de distribution, soit en partie, soit dans leur totalité.

Aux fins de ces Statuts, les termes suivants doivent avoir les significations suivantes:

«Montant Disponible» signifie le montant total des profits nets de la Société (incluant les profits reportés) à la condition que les associé(s) auraient eu droit à des distributions de dividendes suivant l'Article 5.5 des Statuts, augmenté par (i) toute réserve librement distribuable et prime d'émission pour les Parts Sociales Préférentielles (ii) selon les cas par le montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale en relation avec la catégorie de parts sociales devant être annulée mais réduite par (i) toutes pertes (incluant les pertes reportées) exprimé comme une valeur positive (ii) toutes sommes devant être placées en réserve(s) indisponible(s) suivant les exigences de la Loi ou des Statuts, chaque fois tel que cela est prévu par les Comptes Intérimaires y relatif (pour éviter tout doute sans double comptage), (iii) des dividendes dont le titulaire (s) des Actions Ordinaires sont admis conformément aux articles (sans pour éviter tout doute, tout double comptage) et (iv) de tout droit lucratif (sans pour éviter tout doute, tout double comptage) de sorte que:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR + OD + PE)$$

aux termes duquel:

AA = Montant Disponible

NP = bénéfices nets (y compris les bénéfices reportés).

P = des réserves librement distribuables et prime d'émission librement distribuable pour les Parts Sociales Préférentielles

CR = le montant de la réduction de capital et la réduction de la réserve légale relative à la catégorie d'actions à annuler

L = pertes (y compris les pertes reportées) exprimé en positive

LR = toutes les sommes à être placées en réserve (s) conformément aux exigences de la loi ou des statuts

OD = un dividende dont le titulaire (s) des Actions Ordinaires ont droit en vertu des articles.

PE = Bénéfice droit.

Le montant disponible doit être réglé dans les comptes provisoires de la Période de la Classe concernée et doit être évaluée par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance de la Société de bonne foi en vue de la capacité de la Société à poursuivre son exploitation.

«Comptes Intérimaires» signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires concernée.

«Date des Comptes Intérimaires» signifie la date qui ne doit pas être antérieure de huit (8) jours et non postérieure de trente (30) jours à la date du rachat et de l'annulation de la catégorie des Parts Préférentielles concernées.

«Montant Total d'Annulation»: signifie le montant, n'excédant pas le Montant Disponible, fixé par le gérant unique de la Société ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance de la Société à son entière discrétion, dans le meilleur intérêt de la Société et aux vues des liquidités disponibles à cet effet, sur base des Comptes Intérimaires. Le Montant Total d'Annulation pour chacune des catégories I, H, G, F, E, D, C, B and A sera le Montant Disponible de la catégorie concernée au jour de l'annulation de la catégorie concernée à moins qu'il n'en soit décidé autrement par le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants par le conseil de gérance de la Société, à la condition cependant que le Montant Total d'Annulation ne soit jamais supérieur à un tel Montant Disponible. Afin d'éviter tout doute, le gérant unique de la Société ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance de la Société peut choisir à son entière discrétion d'inclure ou d'exclure dans la détermination du Montant Total d'Annulation les réserves librement distribuables prime d'émission en partie ou en totalité.

Le Montant Total d'Annulation ainsi déterminé devra être approuvé par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés le cas échéant.

Le Montant Total d'Annulation pourra être ajusté ultérieurement par consentement mutuel des parties en particulier, mais pas uniquement, dans le cas où la Société réaliserait un bénéfice additionnel après le rachat et l'annulation d'une catégorie de parts sociales (le «Rachat»), suite à une opération ayant été réalisée avant le Rachat, afin de prendre en compte ce bénéfice supplémentaire.

«Montant d'Annulation par Part Sociale» sera calculée en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre de parts sociales en circulation dans la catégorie de parts sociales à racheter et annuler.

Aucune catégorie de parts sociales ne peut être annulée si, en conséquence, le capital social de la Société passerait en deçà du minimum requis par la Loi.

Les parts sociales propres ne seront pas prises en compte pour la détermination du quorum et de la majorité aussi longtemps qu'elles restent détenues par la Société.

#### 5.7 - Registre des Parts Sociales

Toutes les parts sociales ainsi que leurs transferts sont consignés dans le registre des associés conformément à l'Article 185 de la Loi.

### **Art. 6. Gestion.**

#### 6.1 - Nomination et Révocation

6.1.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils constitueront un conseil de gérance, composée de gérant(s) de catégorie A et de gérant(s) de catégorie B. Le(s) gérant(s) n'est/ne doivent pas nécessairement être associé(s).

6.1.2 Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par décision des associés.

6.1.3 Un gérant pourra être révoqué ad nutum avec ou sans motif et remplacé à tout moment sur décision adoptée par les associés.

6.1.4 Le gérant unique et chacun des membres du conseil de gérance peuvent être rémunérés pour ses/leurs service(s) en tant que gérant(s) ou remboursés de leurs dépenses raisonnables sur décision des associés.

#### 6.2 - Pouvoirs

6.2.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

6.2.2 Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra sous-déléguer sa compétence pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

6.2.3 Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (s'il y en a), la durée de la période de représentation et toutes les autres conditions pertinentes de ce mandat.

#### 6.3 - Représentation et Pouvoir de Signature

6.3.1 Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, le gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations en conformité avec l'objet social de la Société.

6.3.2 La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un des gérants de catégorie A et d'un des gérants de catégorie B ou par la signature de toute personne à qui un tel pouvoir aura été délégué par le conseil de gérance.

#### 6.4 - Président, Vice-Président, Secrétaire, Réunions

6.4.1 Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des associés et qui sera soumis aux mêmes règles de confidentialité que celles applicables aux gérants.

6.4.2 Les réunions du conseil de gérance peuvent être convoquées par tout membre du conseil de gérance. La convocation, contenant l'ordre du jour et le lieu de la réunion, doit être envoyée par lettre (envoyée par courrier express ou courrier spécial), télégramme, télex, télécopie ou e-mail au moins deux (2) jours avant la date fixée pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera mentionnée dans la convocation et dans ce cas, un préavis d'au moins vingt-quatre (24) heures avant l'heure prévue pour la réunion sera suffisant. Il peut être renoncé à toute convocation par le consentement de chaque gérant exprimé lors de la réunion ou par écrit ou par télégramme, télex, télécopie ou e-mail, ce consentement peut être donné par le gérant en personne ou par un représentant autorisé. Une convocation séparée ne sera pas requise pour les réunions individuelles tenues aux heures et lieux prévus dans un calendrier préalablement adopté par décision du conseil de gérance. Tous les efforts raisonnables seront effectués de sorte que, préalablement à toute réunion du conseil, une copie des documents et / ou supports à discuter ou adopter par le conseil lors de cette réunion soit fournie à chaque gérant.

6.4.3 Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance, incluant au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B. Les résolutions sont adoptées à la majorité des voix exprimées des gérants présents ou représentés à cette réunion incluant le vote positif d'au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

6.4.4 Les décisions du conseil de gérance seront consignés dans des procès-verbaux, à signer par le président ou par tout membre du conseil de gérance de la Société présent à la réunion.

6.4.5 Des résolutions écrites, approuvées et signées par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une résolution prise lors d'une réunion du conseil de gérance. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents distincts.

6.4.6 Les copies ou extraits de ces procès-verbaux et résolutions qui pourraient être produits en justice ou autre seront signés par le président ou par tout membre du conseil de gérance de la Société.

6.4.7 Un gérant peut nommer un autre gérant (mais pas toute autre personne) pour agir comme son représentant à une réunion du conseil pour assister, délibérer, voter et exercer toutes ses fonctions en son nom à cette réunion du conseil. Un gérant peut agir en tant que représentant de plusieurs gérants à une réunion du conseil de gérance à condition que (sans préjudice des exigences de quorum) au moins deux gérants soient physiquement présents à une réunion du conseil tenue physiquement ou participent en personne à une réunion du conseil tenue conformément aux dispositions de l'Article 6.4.8.

6.4.8 Tout gérant peut participer aux réunions du conseil de gérance par conférence téléphonique ou vidéoconférence ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants participant à la réunion de s'entendre mutuellement. La participation à une réunion par de tels moyens équivaut à une participation en personne à cette réunion.

#### 6.5 - Responsabilité des Gérants

Aucun gérant ne contracte en raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements valablement entrepris par lui au nom de la Société.

### **Art. 7. Décisions des associés.**

7.1 Pour autant que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'Article 179 (2) de la Loi et les Articles 200-1 et 200-2 de la Loi, entre autres, s'appliqueront. L'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

7.2 En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient. Chaque associé a autant de voix qu'il possède de parts sociales.

7.3 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant que les associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent, étant entendu que si cette majorité n'est pas atteinte, les associés peuvent être convoqués à nouveau ou consultés à nouveau par écrit par lettre recommandée, et les décisions seront valablement prises par la majorité des voix exprimés, indépendamment de la quotité du capital social représenté.

7.4 Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf le cas de changement de nationalité qui requiert un vote unanime, ne peuvent être adoptées que par une majorité en nombre d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social de la Société, sous réserve des dispositions de la Loi.

7.5 Une assemblée des associés peut valablement délibérer et prendre des décisions sans se conformer à tout ou partie des exigences et formalités de convocation si tous les associés ont renoncé aux exigences et formalités de convocation soit par écrit, soit à l'assemblée des associés en question, en personne ou par un représentant autorisé.

7.6 Un associé peut se faire représenter à une assemblée des associés en désignant par écrit (par fax ou par e-mail ou tout autre moyen similaire) un mandataire qui n'est pas nécessairement un associé.

7.7 La tenue d'assemblées générales des associés n'est pas obligatoire tant que le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte précis des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

7.8 Les conditions de majorité applicables à l'adoption de décisions par l'assemblée des associés s'appliquent mutatis mutandis à l'adoption de décisions écrites des associés. Les décisions écrites des associés sont valablement prises dès réception par la Société des exemplaires originaux (ou des copies envoyées par télécopie ou en tant que pièces jointes de courrier électronique) des votes des associés représentant la majorité requise pour l'adoption des décisions en question, indépendamment du fait que tous les associés aient voté ou non.

#### **Art. 8. Assemblée générale annuelle des associés.**

8.1 Au moins une réunion des associés devra être tenue chaque année. Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq (25), cette assemblée générale annuelle des associés doit être tenue, conformément à l'Article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans l'avis de convocation de l'assemblée, le quinzième jour du mois de mai à 15h de chaque année au plus tard.

8.2 Dans le cas où ce jour n'est pas un jour ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable précédant. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si de l'avis discrétionnaire et définitif du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

#### **Art. 9. Audit.**

9.1 Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq (25), les opérations de la Société devront être supervisées par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'Article 200 de la Loi, qui ne sont pas nécessairement associés. S'il y a plus d'un commissaire aux comptes, les commissaires aux comptes agiront en collège et formeront le conseil des commissaires aux comptes.

9.2 Sans tenir compte de ce qui précède, la Société sera surveillée par un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s) lorsqu'il existe une obligation légale à cet effet ou si la Société est autorisée par la loi à opter pour, et choisit d'opter pour, la nomination d'un réviseur(s) d'entreprises agréé(s) au lieu d'un commissaire aux comptes. Le réviseur(s) d'entreprises agréé(s) sera nommé sur une base annuelle (le mandat étant renouvelable également sur base annuelle).

#### **Art. 10. Exercice social - Comptes annuels.**

10.1 - Exercice Social L'exercice social de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

##### 10.2 - Comptes Annuels

10.2.1 Chaque année, le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire, un bilan et un compte de profits et pertes conformément aux dispositions de l'Article 197 de la Loi.

10.2.2 Chaque associé pourra personnellement ou par l'intermédiaire d'un mandataire désigné, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire, le bilan, le compte de profits et pertes et, le cas échéant, le rapport du/des commissaire(s) aux compte(s) conformément à l'Article 200 de la Loi. Lorsque le nombre des associés excède vingt-cinq (25), cet examen ne sera autorisé que quinze jours avant la réunion.

#### **Art. 11 - Dissolution - Liquidation.**

11.1 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

11.2 Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale des associés dans les conditions exigées pour la modification des Statuts.

11.3 Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

11.4 Le boni de liquidation devra être distribué aux détenteurs de toutes les catégories de parts sociales dans l'ordre de priorité et pour le montant nécessaire pour atteindre sur une base globale le même résultat économique que celui prévu par les dispositions de distribution contenues dans ces mêmes Statuts.

**Art. 12. Référence à la loi.** Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, il est fait référence aux dispositions de la Loi.

#### *Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, de quelque nature qu'ils soient, incombant à la société à raison du présent acte, sont estimés à sept mille euros (EUR 7.000).

Le notaire instrumentant, qui affirme maîtriser la langue anglaise, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est libellé en anglais, suivi d'une traduction française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg-Findel, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite à la personne comparante, celle-ci a signé l'original du présent acte avec le notaire



Signé: R. Marsico, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 27 juillet 2015. GAC/2015/6463. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur* (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 17 septembre 2015.

Référence de publication: 2015154333/937.

(150170136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2015.

---

**Castle Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68/70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 152.622.

*Extrait des résolutions des associés de la Société*

Il résulte des décisions prises par les associés de la Société en date du 1<sup>er</sup> septembre 2015 qui ont été acceptées:

- la démission de Mme Miranda Lansdowne de son poste de gérant de catégorie A la Société avec effet au 15 septembre 2015; et

- la nomination de Mr Christophe Lentschat, né le 26 septembre 1972 à Thionville, France, résidant professionnellement au 68/70 Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, en tant que gérant de catégorie A de la Société avec effet au 16 septembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 Septembre 2015.

*Mandataire*

Référence de publication: 2015154328/18.

(150169539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2015.

---

**Chronotron S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 115.720.

Les comptes au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015154332/9.

(150169911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2015.

---

**Degroof Global, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 24.822.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue à Luxembourg, le 28 juillet 2015*

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

1. de réélire Messieurs Vincent Planche, Patrick Wagenaar, Olivier Masse, Eric Lobet et Jacky Goossens en qualité d'administrateurs pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2016;

2. de ne pas renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Eric Nols;

3. de réélire KPMG Luxembourg, Société Coopérative, en qualité de Réviseur d'Entreprises pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2016.

Luxembourg, le 16 septembre 2015.

*Pour Degroof Global*

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

*Agent Domiciliaire*

Référence de publication: 2015154359/18.

(150169765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2015.

---

**Motor Development International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 38.747.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 9 septembre 2015 que, suite à des élections statutaires, ont été:

a) Renommés administrateurs

- Monsieur Guy NEGRE, ingénieur, avec adresse professionnelle à L - 1212 Luxembourg, 17, rue des Bains
- Monsieur Paul DURAND, conseiller financier, avec adresse professionnelle à L -1212 Luxembourg, 17, rue des Bains
- Monsieur Cyril NEGRE, ingénieur, avec adresse professionnelle à L - 1212 Luxembourg, 17, rue des Bains
- Madame Annie NEGRE, directrice de société, avec adresse professionnelle à L -1212 Luxembourg, 17, rue des Bains

b) Nommé administrateur

- Madame Monique BERTHO, comptable, avec adresse professionnelle à L - 1212 Luxembourg, 17, rue des Bains

c) Renommé commissaire aux comptes

- Madame Gabriele SCHNEIDER, directrice de société, avec adresse professionnelle à L - 1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

Le mandat des organes sociaux nouvellement élus expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2021.

Luxembourg, le 10 septembre 2015.

Pour extrait conforme

*Pour le conseil d'administration*

Signature

Référence de publication: 2015154518/26.

(150169438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2015.

---

**Corporación América Internacional S.à r.l., Société à responsabilité limitée,**

**(anc. America Corporation International S.à r.l.).**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 174.065.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 17 septembre 2015.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2015154338/11.

(150170015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2015.

---

**Cathepi, Société Anonyme.**

Siège social: L-9530 Wiltz, 24, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 108.855.

—  
Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015154341/9.

(150169975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2015.

---

**Blue Knight International Limited S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 200.032.

—  
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-fourth August,  
Before Maître Joëlle Baden, notary, residing in Luxembourg,

There appeared:

AL AMAN PROPERTIES W.L.L., a limited liability company, having its registered office at Diplomatic Area, Block 317, Building No.419, Rd Number 1705, Manama, Bahrein, registered at the Trade and Companies Register of Bahrein under the number 94472-1,

here represented by Mrs Michela Klemke, private employee, 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal signed on 13<sup>th</sup> August 2015, which will remain annexed to the present deed.

Such appearing party required the officiating notary to document the deed of incorporation of a société à responsabilité limitée which he deems to incorporate and the articles of incorporation of which shall be as follows:

#### **A. Purpose - Duration - Name - Registered office**

**Art. 1.** There exists a société à responsabilité limitée (hereinafter the “Company”) which shall be governed by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, as well as by these articles of incorporation.

**Art. 2.** The purpose of the Company is the taking of subscriptions, participating interests and financial interests in whatever form in any companies, investment companies, consortiums or group undertakings of Luxembourg or foreign law, as well as the management of the funds put at its disposal, the control, the management and the development of such participating interests.

Furthermore, the Company may guarantee and grant loans or otherwise assist the companies, in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company itself.

The purpose of the Company also comprises the creation, acquisition, sale, development, exercise, use or concession of the use, by any means, of a copyright on computer software, of patents, trademarks or brand names, drawings or models.

The Company may also carry out for its own account or on behalf of third parties any movable property or real estate, commercial, industrial and financial transactions useful or necessary in order to favour its development or linked directly or indirectly to its purpose. The Company may acquire, transfer and manage any real estate of whatever kind in whatever country or location.

Finally, the purpose of the Company includes the acquisition, sale, exchange, renting, management, administration and holding in any form, in a direct or indirect way, of any real estate both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

**Art. 3.** The Company is incorporated for an unlimited duration.

**Art. 4.** The Company will be incorporated under the name of "Blue Knight International Limited S.à r.l."

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its shareholders. Within the same borough, the registered office may be transferred through resolution of the manager or the board of managers. Branches or other offices may be established either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad through resolution of the manager or the board of managers.

#### **B. Share capital - Shares**

**Art. 6.** The Company's share capital is set at one million Euro (EUR 1,000,000.-) represented by one million (1,000,000) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

**Art. 7.** The share capital may be modified at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least. The existing shareholders shall have a preferential subscription right in proportion to the number of shares held by each of them in case of contribution in cash.

**Art. 8.** The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

**Art. 9.** The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital owned by the other shareholders. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

**Art. 10.** The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

### C. Management

**Art. 11.** The Company is managed by one or several managers, who do not need to be shareholders. They may be divided into two categories named category A managers and B managers

The managers are appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office. They may be dismissed freely at any time and without specific cause.

If there is only one manager, the Company will be bound in all circumstances by the sole signature of the manager. In case of several managers, the Company will be bound in all circumstances by the joint signature of any two managers or by the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of managers.

In case of different categories of managers the Company will be bound by the joint signatures of a category A manager with a Category B manager.

The following decisions require the prior approval of the shareholders holding 100% of the share capital:

- a. Sell the Company properties or premises,
- b. Mortgage the Company properties, or shares,
- c. Provide guarantees or warranties to third parties,
- d. Discharge the Company's debtors from liability for their obligations, and/or enter into settlement agreement concerning such obligations,
- e. Hold any new project and/or buy shares or securities in other companies, or real estate or movables.

The managers shall only take decisions regarding the following points within the limits of an amount of one hundred thousand Euro (EUR 100,000.-):

- a. Conclude loan agreements for any period or amount,
- b. Lend money.

If the amount exceeds one hundred thousand Euro (EUR 100,000.-) the prior approval of the shareholders holding 100% of the share capital is required.

**Art. 12.** In case of several managers, the board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the shareholders.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of managers, but in his absence, the shareholders or the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting by electronic mail (without electronic signature), except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by electronic mail or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by electronic mail (without electronic signature) or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent one or more of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, video-conference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers, and in case of categories of managers only at least if a category A manager and a category B manager are present.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by electronic mail or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

**Art. 13.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, or by two managers.

**Art. 14.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

**Art. 15.** The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

#### **D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders**

**Art. 16.** Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

**Art. 17.** Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

**Art. 18.** If the Company has only one shareholder, such sole shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

#### **E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits**

**Art. 19.** The Company's year starts on the first day of January of each year and ends on the last day of December of the same year.

**Art. 20.** Each year on the last day of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 21.** Five per cent (5%) of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders. The board of managers is authorised to distribute interim dividends in case the funds available for distribution are sufficient.

#### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 22.** In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. The liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities.

The surplus, after payment of the liabilities, shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

**Art. 23.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

#### *Subscription and payment*

All of the one million (1,000,000) shares are subscribed by AL AMAN PROPERTIES W.L.L, aforementioned.

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of one million Euro (EUR 1,000,000.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

#### *Transitory provisions*

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on the last day of December 2015.

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately two thousand five hundred Euro (EUR 2,500.-).

#### *Resolutions*

Immediately after the incorporation of the Company, AL AMAN PROPERTIES W.L.L, prenamed, representing the entirety of the subscribed capital has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at L-1844 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy;
2. The sole shareholder resolves to elect for an indefinite period as:

#### *A Managers:*

- Mr. Nawaf Khalid Alzayani, managing director, born on September 1<sup>st</sup>, 1972, in Manama (Bahrein), with professional address at Diplomatic Area, Block 317, Building No.419, Rd Number 1705, Manama, (Bahrein) and

- Mr. Abdulrahman Hamid Alzayani, managing director, born on December 13<sup>th</sup>, 1979, in Muharraq (Bahrein), with professional address at Diplomatic Area, Block 317, Building No.419, Rd Number 1705, Manama, (Bahrein).

#### *B Managers:*

- Mr. Koen Lozie, director, born on June 24, 1965, in Deinze (Belgium), residing professionally at 61 Grand-Rue, L-8510 Redange-sur-Attert,

- Mr. Jean-Charles Thouand, director, born on August 25, 1971, in Metz (France), residing professionally at 183, rue de Luxembourg, L-8077 Bertrange,

- JALYNE S.A., having its registered office at 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 158.952, represented by Mr Jacques BONNIER, companies' director, having his professional address at 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Whereof, The present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the proxyholder of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation and in case of divergences between the English and the French text, the English version prevails.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le vingt-quatre août,

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

AL AMAN PROPERTIES W.L.L., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au Diplomatic Area, Block 317, Building No.419, Rd Number 1705, Manama, Bahrein, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Bahrein sous le numéro 94472-1,

ici représentée par Madame Michela Klemke, employée privée, 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 13 août 2015, laquelle restera annexée aux présentes.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

### **A. Objet - Durée - Dénomination - Siège**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société à responsabilité limitée (la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet social la souscription, la prise de participation, le financement et l'intérêt financier, sous quelque forme que ce soit, dans toute société, société de participation, de tout consortium ou groupement d'entreprises, luxembourgeois ou étrangers, ainsi que la gestion des fonds mis à sa disposition, le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ses participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société elle-même.

La Société a également pour objet la création, l'acquisition, la vente, le développement, l'exploitation, l'usage ou la concession de l'usage, par toute voie, d'un droit d'auteur sur des logiciels informatiques, de brevets, de marques de fabrique ou de commerce, de dessins ou de modèles.

La Société peut par ailleurs réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes les opérations de nature mobilière, immobilière, commerciale, industrielle et financière qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social. Elle peut acquérir, vendre et gérer tous immeubles de quelque nature et dans quelque pays ou endroit que ce soit.

La Société a également pour objet l'acquisition, la vente, l'échange, la location, la gestion, l'administration et la détention sous toute forme, de façon directe ou indirecte, de tout bien immobilier tant au Grand-Duché du Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société est constituée sous le nom de «Blue Knight International Limited S.à r.l.».

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. A l'intérieur de la commune, le siège social pourra être transféré par décision du gérant ou du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du Grand-Duché de Luxembourg ou dans tous autres pays par décision du gérant ou du conseil de gérance.

### **B. Capital social - Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de un million d'euros (EUR 1.000.000,-) représenté par un million (1.000.000) de parts sociales, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales à souscrire seront offertes par préférence aux associés existants, proportionnellement à la partie du capital qui représente leurs parts sociales en cas de contribution en numéraire.

**Art. 8.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

### C. Gérance

**Art. 11.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés et qui peuvent être divisés en gérants de catégorie A et gérants de catégorie B.

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Ils sont librement révocables à tout moment et sans cause.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée en toutes circonstances par la signature unique du gérant. En cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux gérants ou par la (les) autre(s) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance.

En cas de gérants de différentes catégories, la Société sera engagée par les signatures conjointes d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

Les décisions suivantes exigent l'approbation préalable des actionnaires détenant 100% du capital social:

- a. Vendre les propriétés ou les locaux de la Société,
- b. Hypothéquer les propriétés ou les actions de la Société,
- c. Fournir des garanties ou des cautionnements à des tiers,
- d. Décharger les débiteurs de la Société de la responsabilité de leurs obligations, et/ou conclure un accord de règlement concernant ces obligations,
- e. Maintenir un nouveau projet et/ou acheter des actions ou des obligations dans d'autres sociétés ou faire des acquisitions immobilières ou mobilières.

Les gérants sont seulement autorisés à prendre des décisions concernant les points suivants dans les limites d'un montant de cent mille euros (EUR 100.000,-):

- a. Conclure des accords de prêt pour toute période ou tout montant,
- b. Prêter de l'argent.

Si le montant dépasse les cent mille euros (EUR 100.000.-), l'approbation préalable des actionnaires détenant 100% du capital social est nécessaire.

**Art. 12.** En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance choisira en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées des associés.

Le conseil de gérance se réunira sur la convocation du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées des associés et les réunions du conseil de gérance; en son absence, les associés ou le conseil de gérance pourront désigner à la majorité des personnes présentes un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de telles réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion par courrier électronique, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par courrier électronique, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par courrier électronique ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visio-conférence ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance et en cas de catégories de gérants, si au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B sont présents.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par courrier électronique, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 13.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants.

**Art. 14.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 15.** Les gérants ne contractent, à raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

#### **D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés**

**Art. 16.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

**Art. 17.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 18.** Si la Société n'a qu'un seul associé, cet associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### **E. Année sociale - Bilan - Répartition des bénéfices**

**Art. 19.** L'année sociale commence le premier jour du mois de janvier et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année.

**Art. 20.** Chaque année, au dernier jour du mois de décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

**Art. 21.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le conseil de gérance est autorisé à distribuer des dividendes intérimaires si les fonds nécessaires à une telle distribution sont disponibles.

#### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 22.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

**Art. 23.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

#### *Souscription et libération*

L'intégralité des un million (1.000.000) de parts sociales a été souscrite par AL AMAN PROPERTIES W.L.L, préqualifiée.

Les parts sociales ainsi souscrites sont entièrement libérées, de sorte que la somme de un million d'euros (EUR 1.000.000.-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le dernier jour du mois de décembre 2015.



*Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ deux mille cinq cents euros (EUR 2.500.-).

*Résolutions*

Et aussitôt AL AMAN PROPERTIES W.L.L, préqualifiée, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi à L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.
2. L'associée unique décide de nommer pour une durée illimitée en tant que:

*Gérants A:*

- Mr. Nawaf Khalid Alzayani, directeur général, né le 1<sup>er</sup> septembre 1972 à Manama (Bahrein), avec adresse professionnelle au Diplomatic Area, Block 317, Building No.419, Rd Number 1705, Manama, (Bahrein),
- Mr. Abdulrahman Hamid Alzayani, directeur général, né le 13 décembre, 1979, in Muharraq (Bahrein), avec adresse professionnelle au Diplomatic Area, Block 317, Building No.419, Rd Number 1705, Manama, (Bahrein).

*Gérants B:*

- Mr. Koen Lozie, administrateur, né le 24 juin 1965, à Deinze (Belgique), avec adresse professionnelle au 61 Grand-Rue, L-8510 Redangesur-Attert,
- Mr. Jean-Charles Thouand, administrateur, né le 25 août 1971, à Metz (France), avec adresse professionnelle au 183, rue de Luxembourg, L-8077 Bertrange,
- JALYNE S.A., ayant son siège social au 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 158.952, représentée par Mr Jacques BONNIER, administrateur de sociétés, ayant son adresse professionnelle au 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. KLEMKE et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 28 août 2015. 1LAC/2015/27302. Reçu soixante-quinze euros € 75,-

*Le Receveur (signé): MOLLING.*

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 12 septembre 2015.

Référence de publication: 2015154737/358.

(150170932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2015.

**COMPAGNIE SUCRIERE DE Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1463 Luxembourg, 29, rue du Fort Elisabeth.

R.C.S. Luxembourg B 130.346.

Par la présente, je soussigné Jean-Pierre BERCKMANS, né à Lubumbashi (RDC) le 27 juillet 1955, demeurant professionnellement à L-1471 Luxembourg, 278 Route d'Esch, déclare avertir tous les associés, ainsi que les autorités compétentes, de ma démission, avec effet immédiat, de la société anonyme de droit luxembourgeois COMPAGNIE SUCRIERE DE LUXEMBOURG S.A., inscrite au Registre de Commerce des Sociétés de Luxembourg sous le Nr. 130 346, dont le siège est à L-1463 Luxembourg, 29, rue du Fort Elisabeth.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2015.

Jean-Pierre Berckmans

17 Rue Beaumont

L-1219 Luxembourg

Grand-duché de Luxembourg

Référence de publication: 2015154346/17.

(150170077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2015.

**Fondation Docteur Elvire Engel, Fondation.**  
Siège social: L-8444 Steinfort, 1, rue de Randlingen.  
R.C.S. Luxembourg G 15.

*Proposition de budget pour l'année 2015  
(exprimé en EUR)*

DEPENSES	2015
Actions de soutiens financiers . . . . .	450.000,00
Autres charges externes . . . . .	20.000,00
Intérêts et charges assimilés . . . . .	1.000,00
Total Dépenses . . . . .	<u>471.000,00</u>
RECETTES	
Dons . . . . .	135.000,00
Legs et donations	-
Subvention gouvernementale . . . . .	325.000,00
Autres intérêts et produits assimilés . . . . .	11.000,00
Total Recettes . . . . .	<u>471.000,00</u>

*Bilan au 31 décembre 2014  
exprimé en EUR*

	31.12.2014	31.12.2013
ACTIF		
Actif circulant		
Créances (note 2)		
Autres créances		
dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an . . . . .	11.093,75	8.984,38
Avoirs en banques, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et en caisse (note 2) . . . . .	<u>1.872.956,17</u>	<u>1.446.106,24</u>
	<u>1.884.049,92</u>	<u>1.455.090,62</u>
Total Actif . . . . .	1.884.049,92	1.455.090,62
PASSIF		
Capitaux propres		
Apports des Fondateurs . . . . .	100.000,00	100.000,00
Excédents reportés . . . . .	1.353.940,62	1.377.193,22
Excédent de l'exercice . . . . .	428.959,30	-
Déficit de l'exercice . . . . .	-	-23.252,60
	<u>1.882.899,92</u>	<u>1.453.940,62</u>
Dettes non subordonnées (note 2)		
Dettes sur achats et sur prestations de services		
dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an . . . . .	1.150,00	1.150,00
Total Passif . . . . .	<u>1.884.049,92</u>	<u>1.455.090,62</u>

Les notes annexées font partie intégrante des états financiers.

*Compte de profits et pertes pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2014  
exprimé en EUR*

	du 01.01.2014 au 31.12.2014	du 01.01.2013 au 31.12.2013
CHARGES		
Actions de soutiens financiers . . . . .	415.911,95	305.381,80
Autres charges externes . . . . .	9.832,45	8.668,90
Autres charges d'exploitation . . . . .	774,80	-
Total Charges . . . . .	<u>428.959,30</u>	<u>-</u>
	855.478,50	314.050,70
PRODUITS		
Dons reçus . . . . .	177.147,50	179.875,09

Subvention gouvernementale . . . . .	656.014,46	92.654,18
Autres intérêts et produits assimilés . . . . .	14.606,49	14.289,83
Autres revenus . . . . .	7.710,05	3.979,00
Déficit de l'exercice . . . . .	-	23.252,60
Total Produits . . . . .	855.478,50	314.050,70

### Annexe légale aux comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2014

**Note 1. Généralités.** La fondation a été constituée en date du 17 mars 2004 sous la dénomination FONDATION DOCTEUR ELVIRE ENGEL.

Les statuts ont été publiés au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations C N° 726 du 14 juillet 2004.

La Fondation a pour objet de réaliser des projets de santé et d'éducation pour femmes et enfants en Afrique, et notamment au Burkina Faso.

La Fondation va notamment mettre en oeuvre, soutenir et promouvoir, moyennant la fourniture d'aides matérielles, financières et autres, les projets suivants au Burkina Faso, dans l'intérêt des femmes et enfants défavorisés:

- la construction d'une école pour enfants défavorisés;
- la promotion de l'encadrement scolaire des enfants défavorisés par le financement de leur formation et de leurs études;
- le soutien matériel et financier de la maternité de Yalgado à Ouagadougou;
- la fourniture de matériel médical aux hôpitaux et maternités;
- la mise en place d'un centre d'accueil et d'information pour mères célibataires.

L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Note 2. Principes, Règles et méthodes comptables.** Principes généraux

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires luxembourgeoises et aux pratiques comptables généralement admises.

Conversion des devises

La société tient sa comptabilité en euros (EUR) et le bilan et le compte de profits et pertes sont exprimés dans cette devise.

Les produits et les charges exprimés en devises sont convertis au cours de change en vigueur le jour de la transaction.

A la date de clôture, les actifs et les passifs à court terme sont convertis au cours de change existant à cette date.

Les actifs et les passifs à long terme sont convertis au cours de change de clôture uniquement en cas de constatation de moins-values non réalisées. Dans le cas de plus-values non réalisées, les actifs et passifs à long terme sont maintenus à leur cours de change historique.

Créances

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

Disponible

Les avoirs en banques, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et en caisse sont enregistrés à leur valeur nominale.

Dettes

Les dettes sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

Référence de publication: 2015154407/91.

(150170195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2015.

**Cresci 1956 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 167.362.

*Extrait des Résolutions prises par l'Associé unique en date du 19 août 2015*

L'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. L'associé unique accepte la démission de Monsieur Christian Mognol de sa fonction de Gérant avec effet au 19 août 2015.

2. L'Associé unique décide de nommer au poste de Gérant pour une durée indéterminée et ce, avec effet au 19 août 2015:

- Monsieur Anthony Agostino, né le 14 février 1983 à Thionville, France, ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch L-2086 Luxembourg.

A l'issue de ces décisions, les gérants sont les suivants:

- Anthony Agostino, Gérant;
- Candice De Boni, Gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2015.

Référence de publication: 2015154348/20.

(150169929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2015.

---

**CVI CVF II Lux Securities Trading S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 170.696.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015154352/9.

(150169941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2015.

---

**Eden Roc S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 105.125.

*Extrait de l'assemblée générale annuelle du 9 septembre 2015*

L'assemblée prend acte de et accepte la démission de Madame Céline STEIN de son poste d'administrateur de la catégorie B et décide de nommer en remplacement Monsieur Mikhael SENOT, employé privé, avec adresse professionnelle au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg.

L'assemblée générale décide de renouveler les mandats des administrateurs suivants:

- Madame Céline AUBURTIN, domiciliée professionnellement au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, administrateur de la catégorie B,

- Madame Victoria AREND, demeurant au 11-13 Boulevard G.D.Charlotte, L-1331 Luxembourg, administrateur de la catégorie A.

Le mandat des administrateurs ainsi nommés et renouvelés viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2020.

L'assemblée décide de nommer AUDITEURS ASSOCIES, société de droit luxembourgeois ayant son siège social au 32, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, immatriculée au RCS Luxembourg sous le n° B93937, aux fonctions de commissaire aux comptes en remplacement de FIDUO dont le mandat est échu.

Le mandat du commissaire aux comptes ainsi nommé viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée générale à tenir en 2020.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2015154381/25.

(150169968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2015.

---

**CVI Global (Lux) Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 121.769.

Les comptes annuels au 31 mai 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015154353/9.

(150169978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2015.

---

**CVI GVF (Lux) Master S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 119.271.

Les comptes annuels au 31 mai 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015154354/9.

(150169993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2015.

---

**CVIC Lux Securities Trading S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 164.812.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015154355/9.

(150169921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2015.

---

**NB Renaissance Associates GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 192.475.

*Extrait des résolutions écrites prises par l'associé unique de la Société en date du 9 mars 2015*

En date du 9 mars 2015, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes;

- d'accepter les démissions de Mesdames Yonah FEDER et Kimberly MARLAR de leur mandat de gérant de la Société avec effet immédiat;

- de nommer Monsieur Francesco MOGLIA, né le 27 mai 1968 à Rome, Italie, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;

- de nommer Madame Teale LONG, née le 21 septembre 1985 à New York, Etats-Unis d'Amérique, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 605, Third Avenue, 22<sup>nd</sup> Floor, 10158 New York, Etats-Unis d'Amérique, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;

- de nommer KPMG Luxembourg, une société coopérative, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant l'adresse suivante: 39, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B149133, en tant que réviseur d'entreprises agréé de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale annuelle des associés de la Société qui statuera sur les comptes clos au 31 décembre 2015 et qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2015.

NB Renaissance Associates GP S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2015155010/27.

(150170457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2015.

---

**C3F S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2732 Luxembourg, 2, rue Wilson.

R.C.S. Luxembourg B 192.257.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015154356/9.

(150169778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2015.

---

**Darjeeling Consulting, S. à r. l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1117 Luxembourg, 25, rue Albert Ier.

R.C.S. Luxembourg B 164.419.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015154358/9.

(150169740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2015.

---

**Delphi Automotive Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4940 Bascharage, avenue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 199.589.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 26 août 2015.

Pour statuts coordonnés

Maître Jacques KESSELER

*Notaire*

Référence de publication: 2015154362/13.

(150169939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2015.

---

**PayPal 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 184.163.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 15 septembre 2015*

*Conseil de gérance:*

L'associé unique constate que M. Nicholas Staheyeff a démissionné de son poste de gérant de la Société avec effet au 15 septembre 2015.

L'associé unique a décidé de nommer à la fonction de gérant de la Société, avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée:

- Monsieur Richard Swales, né le 15 mars 1972 à Kingston upon Hull, Royaume-Uni, demeurant professionnellement au 22-24 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

En conséquence de quoi, le conseil de gérance de la Société se compose dorénavant comme suit:

- M. Richard Swales, gérant; et

- M. David Ferri, gérant.

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PayPal 4 S. à r.l.

Signature

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2015155040/23.

(150170293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2015.

---

**Denova S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 200.000,00.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 174.361.

Les comptes annuels de la société au 30 Juin 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015154364/13.

(150169754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2015.

---

**DPR-Consult, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 127.255.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social en date du 16 septembre 2015*

*Première résolution:*

L'assemblée décide de nommer Monsieur Eric De Prince, né à Uccle (B) le 19 avril 1963 demeurant à L-1117 Luxembourg, 36, rue Albert 1<sup>er</sup> comme gérant technique et

Monsieur Miran Michael Rechter, né à Ixelles (B) le 26 juillet 1968 demeurant à B- 1040 Bruxelles, 19, rue Edmond Mesens comme gérant administratif.

*Deuxième résolution:*

L'assemblée décide de fixer les droits de signature de la façon suivante:

La société est valablement engagée en toutes circonstances soit par la signature individuelle du gérant technique soit par la signature conjointe du gérant technique et du gérant administratif soit par la signature individuelle d'un des gérants jusqu'à concurrence de 100.000 Euros.

Luxembourg, le 16 septembre 2015.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015154368/20.

(150169433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2015.

---

**Social Foundation Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1259 Senningerberg, 13-15, Breedewues.  
R.C.S. Luxembourg B 39.877.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires de la société SOCIAL FOUNDATION HOLDING S.A. qui s'est tenue à Senningerberg en date du 28 août 2015.*

L'Assemblée a:

- Prononcé la clôture de la liquidation de la société anonyme SOCIAL FOUNDATION HOLDING S.A., ayant son siège social à 13-15, Breedewues, L-1259 Senningerberg, constituée suivant acte notarié en date du 20 mars 1992, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 375 du 1<sup>er</sup> septembre 1992 et mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire Jean Seckler en date du 23 novembre 2001.

- Décidé que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans, à partir du 28 août 2015, à l'adresse de la société Fiduciaire Scheiwen - Nickels & Associés S.à r.l., à 13-15, Breedewues, L-1259 Senningerberg.

Senningerberg, le 17 septembre 2015.

*Pour la société*

*Mandataire*

Référence de publication: 2015154620/21.

(150170350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2015.

---

**Eastbridge S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 16.230.632,72.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 118.954.

En date du 20 août 2015, l'associé Ewa Podgórska, avec adresse au 104/122, rue Marszalkowska, 00-017 Varsovie, Pologne, a cédé la totalité de ses 648 parts sociales à Flime Investments S.à r.l, avec siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, qui les acquiert.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2015.

Référence de publication: 2015154371/13.

(150169795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2015.

---

**Elizabeth Verwaltung S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68/70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 152.587.

*Extrait des résolutions des associés de la Société*

Il résulte des décisions prises par les associés de la Société en date du 1<sup>er</sup> septembre 2015 qui ont été acceptées:

- la démission de Mme Miranda Lansdowne de son poste de gérant de catégorie A la Société avec effet au 15 septembre 2015; et

- la nomination de Mr Christophe Lentschat, né le 26 septembre 1972 à Thionville, France, résidant professionnellement au 68/70 Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, en tant que gérant de catégorie A de la Société avec effet au 16 septembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 Septembre 2015.

*Mandataire*

Référence de publication: 2015154372/18.

(150169983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2015.

---

**PepsiCo Group, Société Coopérative.**

**Capital social: USD 14,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 163.793.

Suite aux résolutions des actionnaires de la Société en date du 7 septembre 2015 les décisions suivantes ont été prises:

Démission du commissaire aux comptes suivant:

- KPMG Luxembourg, une société coopérative, ayant son siège social au 39, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Société Luxembourg sous le numéro B149133.

Nomination du commissaire aux comptes suivant à compter du 26 septembre 2011 jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2017:

- EQ Audit S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Société Luxembourg sous le numéro B124782.

Nomination du réviseur d'entreprise agréé suivant à compter du 26 septembre 2011 jusqu'au 31 décembre 2012:

- KPMG Luxembourg S.à r.l., une société coopérative, ayant son siège social au 39, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Société Luxembourg sous le numéro B149133.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PepsiCo Group  
Domenico Latronico  
*Administrateur B*

Référence de publication: 2015155041/23.

(150170233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2015.

---